



## L'Irangate reprend l'affiche

Pendant trois mois, le Congrès américain fera le procès des aventures iraniennes et nicaraguayennes du président. L'enquête aura des allures de Watergate. Et de roman d'espionnage.



**JEAN-FRANÇOIS LISÉE**  
collaboration spéciale  
WASHINGTON

Où est l'argent? Que savait le président? Quels documents ont été détruits? Pourquoi? Mardi, dans la salle du Sénat qui a vu les beaux jours du Watergate, le scandale reprend ses droits. Depuis la publication du rapport Tower en février, l'Irangate s'était éclipsé. C'était pour mieux refaire le plein derrière des portes closes, reprendre son élan pour la «grande scène» du troisième acte.

Théâtre, ou spectaculaire messe de la démocratie américaine, on ne sait trop comment décrire l'exercice maintenant traditionnel de la commission d'enquête parlementaire. En débusquant des communistes en 1948, le jeune Richard Nixon y avait lancé sa carrière. Une autre commission, en 1974, y mettait fin. L'inquisition parlementaire a aussi ravi à la CIA la plupart de ses secrets, et mis en lumière la mainmise de la mafia sur des organisations syndicales.

Cette fois-ci, du mardi au vendredi, du 5 mai au 20 juillet, les caméras de télévision vont parfois transmettre en direct les témoignages les plus attendus. Les ménagères qui seront privées ces jours-là de leurs «soap operas» perdront peu au change. L'Iran-Contra Affair, comme on l'appelle ici, vaut bien «As the World Turns». On y trouve des espions, des terroristes et des otages, des hommes d'affaires étrangers un peu louches, des messages secrets et au moins une jolie secrétaire qui sait comment fonctionne la machine à déchiqueter les documents compromettants. En vedette, Oliver North, veteran du Vietnam, plusieurs fois décoré. Un genre de «Captain America» autoproclamé qui a pris, dans le sous-sol de la Maison-Blanche, les commandes de la politique étrangère secrète du président.

Ronald Reagan ne viendra pas à la barre, mais ses principaux adjoints y seront. Certains comme témoins à charge, certains comme accusés. Le rôle de la commission n'est cependant pas de trouver des coupables, elle veut simplement faire la lumière sur l'affaire. Ensuite, disent plusieurs de ses membres, «advienne que pourra». Pour les peines de prison, il faudra encore attendre le travail du procureur spécial, Lawrence Welsh.

Essentiellement, le Congrès va faire le procès d'une double supercherie. Dans une première étape, la commission va démontrer comment la Maison-Blanche s'y est prise pour approvisionner les *contras* nicaraguayens, malgré l'interdiction votée par le Congrès. En juin, les enquêteurs ouvriront le chapitre de la vente d'armes américaines à l'Iran, et du détournement de fonds iraniens vers les *contras* ou d'autres destinations encore inconnues. Finalement en juillet, les parlementaires poseront les questions les plus difficiles: Qui a pris les décisions? Qui était responsable?

Pour répondre, la commission aura offert l'immunité à 13 témoins, dont deux acteurs cen-

traux, John Poindexter, ex-conseiller à la sécurité nationale, et North, adjoint de Poindexter et maître d'oeuvre des deux opérations, iraniennes et nicaraguayennes. North et Poindexter ont jusqu'ici refusé de répondre aux questions. L'immunité les obligera à vider leur sac, mais leurs témoignages ne pourront être retenus contre eux. Ajustez vos appareils: Poindexter témoignera à la mi-juin, North après le 23 juin.

### Ce qu'on cherche

Les parlementaires n'iront pas à la pêche aux informations. Depuis quatre mois, ils ont interviewé à huis clos plus de 300 témoins, émis 150 sommations de comparaitre, passé au crible 100 000 pages de documents, dont des piles de «mémos» échangés par ordinateur à la Maison-Blanche. «Nous savons beaucoup de choses que vous ignorez», a dit aux journalistes le président de la commission sénatoriale, Daniel Inouye, un peu amusé de cacher encore quelques secrets aux Woodward et Bernstein de la capitale.

L'enquête publique offrira une version synthétisée des éléments découverts depuis la publication du rapport Tower, la plupart des témoins ayant déjà dit en privé ce qu'ils répèteront en public. Même North et Poindexter auront été grillés à huis clos avant d'affronter les projecteurs. Les parlementaires ont d'ailleurs créé plusieurs précédents pour simplifier et accélérer la procédure. Les commissions du Sénat et de la Chambre ont été fusionnées, chaque témoin sera questionné d'abord par l'avocat conseil de la commission, puis par un ou deux parlementaires qui se seront «spécialisés» sur

la personne interrogée. Le nombre de questions et le temps ensuite alloué aux autres membres, ils sont 26, seront sévèrement limités. «Le public ne veut pas que nous ressassions les faits déjà connus», résume un membre de la commission, nous voulons éclairer directement les zones d'ombre.»

### Où est passé l'argent? Surprises en perspective

La commission présidentielle Tower concluait en février que \$20 millions générés par la vente d'armes américaines à l'Iran ont disparu. De plus, \$32 millions ont été versés par l'Arabie Saoudite et \$10 millions par le sultanat de Brunei dans le but d'aider les *contras*. Il faut encore ajouter plusieurs millions amassés par des groupes conservateurs américains. Une partie de cet argent s'est rendue aux *contras*, mais combien? Peut-être 15, 20 millions. Certainement pas 62. En offrant l'immunité à Albert Hakim, un des responsables du labyrinthe de comptes suisses et centra-américains établis par North, la commission a réussi à suivre l'argent à la trace. «Je ne crois pas que nous pourrions donner aux Américains la piste de 100 p. cent de l'argent, mais sur une échelle de 10, nous avons 9», affirmait récemment le sénateur Inouye. Le sénateur républicain William Rudman, vice-président de la commission sénatoriale, a précisé qu'aucune somme n'a atterri dans une caisse électorale, une hypothèse soulevée l'an dernier. «Des gens se sont enrichis», affirme un aide parlementaire, «tout ça va sortir au grand jour.» Selon le sénateur Derrin Hatch, membre de la commission, «nous allons tous être surpris par la piste de l'ar-



Le président Ronald Reagan semble vraiment embarrassé par une question que vient de lui poser un journaliste au sujet de l'Irangate.

gés, nous allons être surpris par sa source et par sa destination».

### Que savait le président? Un Ronald Reagan pas si bête

La commission Tower avait insisté sur la façon détachée avec laquelle le président dirigeait sa politique iranienne. Et on a fait grand cas de son «oubli» du jour où il a autorisé la première livraison d'armes. Rudman avertit que cette impression est «un peu erronée». De nouveaux extraits du journal personnel de Ronald Reagan ont été mis à la disposition des enquêteurs et il en ressort que le président est «très vigoureux,

très dévoué à la cause des otages, dit Rudman, il est très impliqué» dans l'opération iranienne. Ces notes pourraient même se révéler «embarrassantes» puisqu'elles contiennent «des remarques faites au sujet de certaines personnes et racontent certains échanges personnels... qui devaient rester confidentiels», ajoute Inouye.

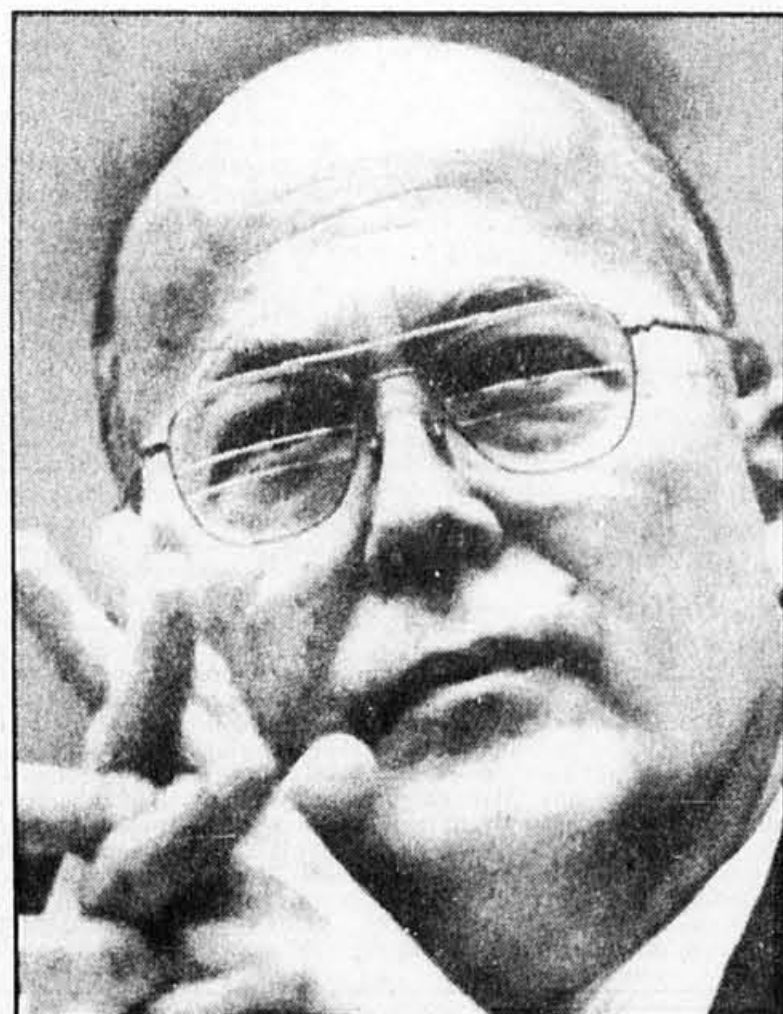
Le président n'y dit cependant pas qu'il était au courant du détournement de fonds iraniens, ce qu'il a plusieurs fois nié, ni qu'il avait autorisé l'opération d'aide illégale aux *contras*.

Là-dessus, les enquêteurs comptent sur les témoignages de North

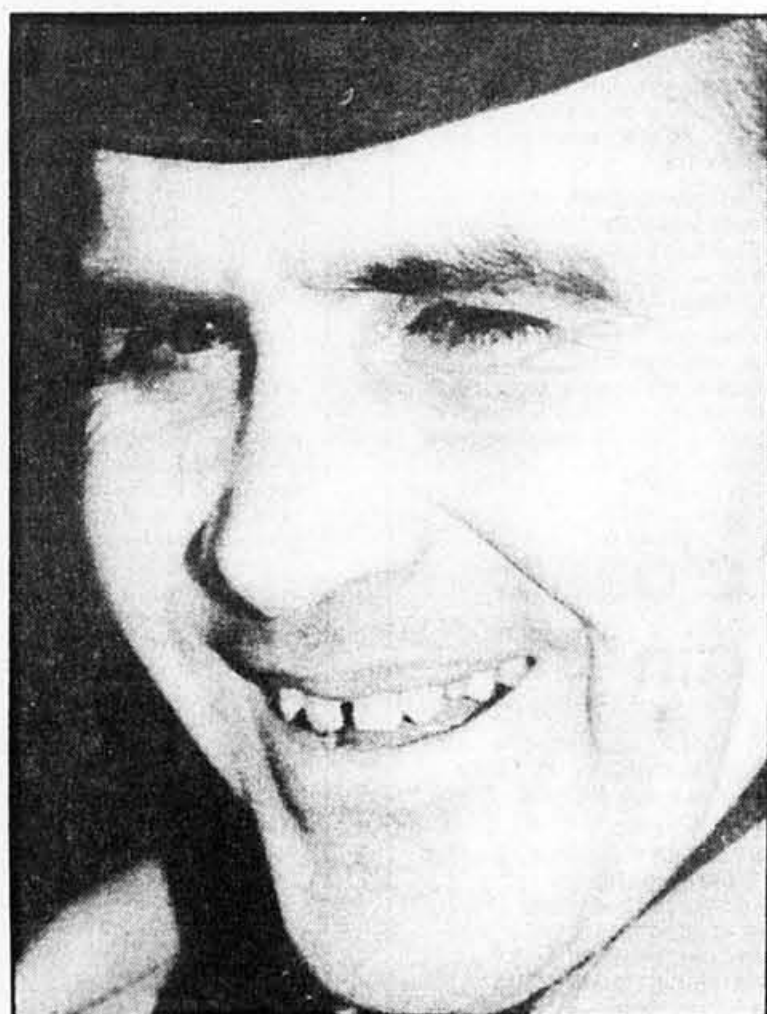
et de Poindexter. Selon des proches, les deux hommes affirment avoir agi avec l'approbation de leurs supérieurs. Poindexter en particulier serait «très très amer» qu'on fasse de lui un bouc émissaire. À ses avocats, il dit avoir informé le président du détournement de fonds à deux reprises en 1986. Si le débat se limite à la parole de Poindexter contre celle de Reagan, les dégâts seront limités. Mais on pense que Poindexter a pu emporter avec lui quelques documents embarrassants qu'il pourrait offrir en preuve. La nouvelle équipe de la Maison-Blanche a cependant passé ses dossiers au peigne fin et dit n'avoir rien trouvé. Et le président, affirme un proche «est absolument formel, il est certain qu'il s'en souviendrait» si Poindexter l'avait informé du détournement. Sans doute en geste d'apaisement, Ronald Reagan a déclaré cette semaine que son ancien conseiller était un «homme honorable». Si Poindexter lui a caché le détournement, c'est qu'il voulait «d'une certaine façon, protéger son président», a-t-il ajouté.

De son côté, North expliquera dans quelle mesure le président et son chef de cabinet Donald Regan étaient au courant de son opération d'aide aux *contras*. Il pourrait révéler que le vrai manitou dans l'affaire s'appelle William Casey, l'ex-directeur de la CIA, qui aurait voulu à tout prix assurer la survie des rebelles qu'il a contribué à former. Sachant son agence surveillée de trop près par le Congrès, il aurait lui-même imaginé d'utiliser le bouillant colonel North et des entrepreneurs privés. (Depuis l'apparition de sa tumeur au cerveau cet hiver, Casey est dans un état critique, il est peu probable qu'il puisse témoigner.) Quant au président, il s'est associé à plusieurs reprises aux activités de groupes privés qui collectaient des fonds pour les *contras*. Dans un mémo cité dans le rapport Tower, North écrivait que le président «savait ce qu'il faisait». Savait-il que North utilisait illégalement le temps, l'argent et les ressources de la Maison-Blanche pour organiser le réseau privé? Washington attend la réponse de North avec impatience. Et à la Maison-Blanche, on décrit l'atmosphère comme «sombre et tendue».

## Les deux vedettes



John Poindexter



Oliver North

## Où sont les coupables?

Si ses subordonnés ont «conspiré pour frauder» l'État, Ronald Reagan ne sera-t-il pas complice?

**JEAN-FRANÇOIS LISÉE**  
Collaboration spéciale  
WASHINGTON

La question la moins souvent soulevée par les politiciens et commentateurs de Washington est celle des peines que purgeront les coupables de l'Irangate.

Dans cette ville d'avocats tout le monde a sa théorie, mais chacun se garde de formuler des prédictions, surtout si elles concernent le futur. Mais les enquêteurs

du Congrès et ceux du procureur spécial étudient plusieurs lois qui pourraient avoir été enfreintes par des membres de l'administration, président compris.

Le président pourrait avoir violé la loi qui l'oblige à avertir le Congrès «en temps opportun» de toute action secrète. L'opération iranienne était en cours depuis 15 mois lorsque l'affaire est devenue publique. Mais aucun juge n'a encore déterminé ce qu'était le «temps opportun».

L'«Export Administration Act» stipule aussi que l'administration doit avertir le Congrès lorsqu'elle exporte à un État jugé terroriste, comme l'Iran, du matériel qui peut «aider sensiblement le potentiel militaire du pays». Mais l'administration affirme que les armes étaient défensives, donc pas de nature à «aider sensiblement» l'Iran.

Le président a aussi violé son propre embargo de livraison d'armes à l'Iran, au moins jusqu'en

janvier 1986 lorsqu'il a signé un document permettant une levée partielle. L'administration dit que le président avait «oralement» levé l'embargo en août 1985.

Dans le cas de l'aide aux *contras*, le «Boland amendment» interdisait à l'administration d'aider directement les rebelles nicaraguayens en 1985 et 86. Mais on sait qu'Oliver North dépensait temps et argent à épauler les *contras*. C'est ici que la défen-

se de la Maison-Blanche est la plus faible.

### «Impeach Reagan?»

Le Congrès n'a qu'une façon légale de se «plaindre» de gestes illégaux posés par le président: la destitution, le fameux «impeachment» qui aurait frappé Richard Nixon s'il n'avait démissionné à temps. Mais dans le cas de Ronald Reagan, nul n'a la volonté d'engager le processus et, du moins pour l'instant, l'opinion publique n'y est pas favorable.

Politiquement, la destitution ne servirait personne. Nixon était en début de mandat, Reagan a presque terminé le sien. Les républicains ne veulent évidemment pas devenir le parti des présidents bannis. Les démocrates, majoritaires au Congrès, ne veulent pas donner au vice-président George Bush la chance d'être président, ne fût-ce que quelques mois, et d'aider ainsi sa propre campagne électorale.

SUITE À LA PAGE B 6

### Une soirée qui aura des suites...

Au lac Meech, la soirée de jeudi a été émotive. Tout le monde applaudissait le premier ministre Mulroney. Toutefois, une grande partie du travail reste à faire. Un texte de Maurice Jannard, de notre bureau d'Ottawa.



B 3

### Une grande blessure ouverte

L'autoroute Ville-Marie est une grande blessure ouverte dans la ville. On ne creuse pas un gouffre de cette profondeur et de cette largeur devant l'hôtel de ville d'une grande municipalité sans que cela ne fasse mal. Jean-Pierre Bonhomme révèle différentes alternatives.

B 4



### Arafat refait son leadership

Les dirigeants palestiniens ont sacrifié leurs querelles de légitimité et de stratégie politique à la défense de leur cause, et l'OLP n'a plus qu'une seule voix, celle d'Arafat.



B 7

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administration

Roger D. Landry  
président éditeur

Michel Roy  
éditeur adjoint

Claude Gravel  
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc  
éditorialiste en chef

## Éditorial

### Un accord capital

Ce qui s'est passé jeudi dans les collines de la Gatineau tient du prodige: personne en effet n'avait osé prédire que les 11 premiers ministres réussiraient en 10 heures à conclure une entente constitutionnelle convenant au gouvernement du Québec.

Est-ce la convergence des divers intérêts politiques en présence? Est-ce une authentique volonté de ramener la province isolée dans le giron canadien? Est-ce l'oeuvre de conciliation du Premier ministre, M. Mulroney? Toutes ces raisons auront joué à des degrés divers, de même que s'est manifesté un vieux réalisme propre aux traditions de ce pays: il fallait en finir avec l'interminable contentieux de «l'autre société».

Cette entente, qui sera formalisée en principe fin mai, n'est évidemment pas parfaite. Elle ne répond pas pleinement à toutes les attentes exprimées par le Québec depuis un quart de siècle.

Mais, dans une large mesure, elle accède aux cinq demandes qu'avait formulées le gouvernement de M. Bourassa après son accession au pouvoir, cinq demandes inscrites dans le programme électoral des Libéraux en 1985.

Il s'agit d'un accord qui justifie pleinement l'adhésion du Québec à la Loi constitutionnelle. Il protège les droits historiques et les aspirations légitimes du Québec; il consacre le caractère distinct du Québec; il reconnaît la dualité canadienne qu'Ottawa et les provinces s'engagent à protéger; il précise qu'il appartient à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec, non seulement de protéger, mais encore de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise; il constitutionnalise la Cour suprême et reconnaît au Québec la responsabilité d'y désigner au moins trois juges; il limite le pouvoir de dépenser de l'autorité fédérale; il attribue aux provinces qui le voudraient les pouvoirs consentis au Québec en matière d'immigration; il précise les conditions auxquelles peut s'exercer le droit de veto en cas de modification.

MM. Bourassa et Mulroney ont raison d'y voir l'aboutissement d'une journée exceptionnelle. Ils auront l'un et l'autre contribué au succès de l'entreprise; ils auront su convaincre leurs collègues des autres provinces que l'heure était venue et que les conditions d'une entente étaient réunies. Le premier ministre de l'Ontario, M. Peterson, de même que M. Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, ont joué des rôles majeurs dans cette affaire.

On dira — on commence à dire déjà — que le Québec n'obtient rien comme toute que ne reçoivent pas les autres. Et pourquoi pas? Pourtant, cette conclusion est erronée puisque l'article vital de l'entente porte justement sur le caractère distinct du Québec et la dualité canadienne. Cette disposition, à elle seule, constitue la pièce de résistance du dispositif sur lequel les premiers ministres ont fait l'accord. Elle servira en outre à interpréter désormais la constitution. D'où sa portée considérable pour la protection des valeurs culturelles et linguistiques de la personnalité québécoise.

L'article touchant la Cour suprême intéresse prioritairement le Québec puisqu'il désignera désormais trois juges à même le Barreau civil. A l'évidence c'est un gain pour le Québec.

Quant au pouvoir de dépenser, il s'agit là d'une vieille demande du Québec. L'article inscrit à l'entente prévoit que le Québec pourrait, par exemple, refuser de participer à un programme national sur les garderies et édifier le sien avec une compensation financière d'Ottawa pour autant que les objectifs des deux programmes soient compatibles. Les centralisateurs ne manqueront pas d'y voir une menace à la viabilité de la fédération. C'est une vue de l'esprit bien plus qu'une hypothèse plausible.

Il y a dans cette entente des éléments qui rappellent le fédéralisme «asymétrique» recommandé naguère par la Commission Pepin-Robart. Pourquoi y voir une catastrophe? C'est plutôt le signe d'une évolution ou d'un glissement du fédéralisme vers une formule légèrement plus décentralisée et qui attribue aux provinces une plus grande marge d'initiative. Voilà justement ce que réclamait le gouvernement qui a précédé celui de M. Bourassa.

Pourtant, les milieux nationalistes, indépendantistes et le PQ lui-même réagissent mal à cette entente. Ils voudraient davantage et présente autrement. En réalité, à leurs yeux est condamnable tout ce qui contribue à raffermir la fédération canadienne. On les comprend puisqu'ils aspirent à l'indépendance politique du Québec.

Au contraire, M. Bourassa et son gouvernement s'efforcent de participer davantage à la fédération en vue d'en améliorer le fonctionnement, d'en partager les avantages et les risques. C'est pourquoi ils ont raison de se rejouer de l'entente du Lac Meech.

Michel ROY

### Une tempête dans un verre de gin

Le dépôt précipité du budget du Québec à l'Assemblée nationale à la suite d'une fuite fait ressortir les aspects anachroniques et artificiels du système parlementaire que la Grande-Bretagne nous a légué.

La confidentialité absolue qui entoure la préparation du budget et qui exige la démission du ministre des Finances, au cas où il y aurait la moindre fuite, est à peu près aussi utile que la couture qui veut qu'il porte des souliers neufs et qu'il boive un verre de gin pendant la lecture de son discours à la Chambre. Rien de tout cela n'est nécessaire pour gouverner l'Etat et bien gérer les finances publiques.

Des qu'il a appris qu'il y avait eu une fuite, le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, a offert sa démission au premier ministre. M. Bourassa a préféré l'autre proposition de M. Levesque: déposer immédiatement le budget à l'Assemblée nationale. C'était la solution qui respectait le mieux les droits du Parlement et l'intérêt du public, tout le contraire de l'entourloupette de M. Marc Lalonde en 1983 qui avait ajouté \$100 millions aux dépenses fédérales pour pouvoir prétendre qu'une fuite n'en était pas une.

Avec le système actuel, il y aura toujours danger de fuites. La seule façon d'y mettre fin est d'abolir le caractère absolu du secret qui préside à la préparation du budget mais qui n'en améliore pas le contenu.

La confidentialité est censée prévenir l'utilisation, par des individus, d'informations privilégiées dans leur intérêt personnel. Cette précaution est nécessaire parce que le projet de budget préparé par le gouvernement entre virtuellement en vigueur avant même d'avoir été approuvé par les législateurs. Les débats du parlement ne sont, en effet, qu'une pure formalité dans la plupart des cas.

Les ministres des Finances du Canada et des provinces sont donc contraints à préparer leurs budgets dans l'atmosphère aseptique de leurs ministères: leurs collègues de Washington et des États américains, par contre, bénéficient de tout l'apport de longs débats aux chambres et sur la place publique. Les ministres des Finances canadiens, à commencer par M. Lalonde et M. Michael Wilson, ont vu la nécessité de consulter des experts en dehors du cercle restreint des fonctionnaires et du cabinet. On peut toutefois se demander si ces consultations sont aussi utiles qu'un débat ouvert.

Pour autant qu'elles soient publiques, peu de mesures contenues dans un budget donnent l'occasion à des individus rusés de faire des profits indus. Le danger est encore moindre s'il n'y a aucune certitude qu'elles se trouveront dans le budget effectivement voté par le Parlement. Enfin, rien n'empêche le gouvernement de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que certaines propositions ne jettent le désarroi dans les marchés financiers.

Ce qu'il faut retenir de la petite comédie de Québec, c'est que les gouvernements canadiens travaillent dans des conditions qui ne facilitent pas la saine gestion des finances publiques.

Frédéric WAGNIÈRE

## LAC MEECH

« C'EST DANS L'SAC ! »  
MAIS ÇA N'A PAS ÉTÉ  
SANS MAL. J'ÉTAIS  
MÊME À DEUX DOIGTS  
DE LES MENACER DE  
"M'AFFIRMER  
NATIONALEMENT  
... MOI AUSSI ! »



(Droits réservés)

## TRIBUNE LIBRE



### La grève ne dérange pas ?

■ Dans *La Presse* du vendredi 24 avril, à la page A 3, j'ai lu un article qui m'a complètement abasourdi et ulcéré: «Les usagers ne se plaignent pas trop de la grève à la STCUM.» Comme si les Montréalais pouvaient être aussi passifs et naïfs... On veut nous faire gober que la grève ne dérange pas. Si les journaux le disent, ça doit être vrai, hein ?

Allez dans les rues de Montréal où on attend un autobus qui n'arrivera jamais, venez vous cogner le nez à une station de métro fermée à 18 h, voyagez en vélo à travers un trafic incroyablement dense, payez le taxi, manquez des cours ou des rendez-vous, rui-

nez les commerçants du centre-ville, arrivez en retard au travail ou à l'école... Ce n'est pas tout le monde qui fait du 9 h à 5 h ou qui a une auto (...)

Le métier de chauffeur d'autobus ou d'opérateur de métro, ce n'est pas nous qui vous avons forcés à le faire! Pourquoi faire payer des innocents pour des caprices de travailleurs gâtés?

Vous dites, dans l'article, qu'il n'y a pas eu plus de 61 appels pour des plaintes en une journée à la STCUM. Avec 2 téléphonistes, ce n'est guère surprenant! Peut-être que si vous en aviez 1000, vous récolteriez 30.000 appels par jour... Car j'ai essayé plusieurs fois d'appeler pour me plaindre, mais la ligne était TOUJOURS occupée...

Alors voici mon message: les services «essentiels» d'une grande ville comme Montréal, c'est d'avoir du transport en commun 22 heures sur 24; pas moins.

Paola SECCO  
Étudiante, Montréal

### De vrais enfants

■ Livre des records Guinness, voici nos employés de la STCUM! Plus de grèves que d'années d'ancienneté! Faut le faire, non? Ils sont jeunes, ils ne comprennent pas encore... De vrais enfants! Mais, comme des enfants, ils arrivent facilement à tomber sur les nerfs de la grande famille au complet à force de répéter toujours les mêmes mauvais coups! Est-ce que nous leur laissons encore

une petite chance ou si nous leur cognons sur les doigts cette fois-ci?

Faut comprendre qu'ils sont un peu à plaindre: rien qu'un petit 25000\$ par année, des avantages sociaux à peu près incomparables, de la sécurité d'emploi; ils ne sont pas vraiment pauvres, mais... il y en a tellement de ces familles plus à l'aise, non? Malheureusement, c'est toujours dans cette direction-là qu'ils regardent, sans jamais se retourner pour regarder d'où ils viennent... afin de se rendre compte qu'il y en a des milliers de familles qui y sont encore, collées à des emplois peu rémunérateurs, sur le qui-vive, et qui les envient (...)

Calculez bien, enfants gâtés que vous êtes: si votre grève dure plus de deux semaines, la différence entre votre exigence de 6% et le 3,5% qui a été offert aura fondu... et vous ne gagnerez pas grand-chose sur le reste. Allez-y, jouez dehors, prenez du bon temps sur le dos des moins bien nantis que vous, mais un jour, je l'espère, on vous cognera sur les doigts, on vous punira à la mesure de vos espiègleries. Et ne comptez pas sur nous pour vous consoler!

Un coup de pied au derrière dans le genre de ce que Reagan a fait aux contrôleurs aériens ne serait pas de trop. C'est radical, c'est antisindical, mais il y a des situations qui le commandent parfois, juste pour rappeler à la raison et remettre les choses dans la réalité. Trop c'est trop... et j'espère vraiment que le conseil de famille se réunira afin de prendre les décisions qui s'imposent.

Pierre BÉDARD  
Montréal

### N.B.

■ Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres COURTES (20 lignes et moins) se rapportant à des articles publiés dans *La Presse*. Elles doivent être signées et comprendre le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur. *La Presse* ne s'engage pas à toutes les publier et se réserve le droit de les abréger au besoin. Les adresser à: Tribune libre, *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

### À retenir...

■ Si je me fie à un article de la Presse Canadienne, le président de la Confédération des syndicats nationaux, Gérard Larose, aurait déclaré, suite à la décision du ministre de la Justice de ne pas porter d'accusations dans l'affaire Gaston Harvey: «Cette décision déshonore le ministre de la Justice d'un système démocratique qui exigerait que personne ni aucun groupe ne soit au-dessus des lois.»

Pour faire une telle déclaration avec un passé comme le votre monsieur Larose, il faut être un (...). Vous proclamez bien haut un beau principe et pratiquez le contraire.

J'espère que vous vous souviendrez de cette déclaration lorsque des grévistes de la CSN poseront des actes criminels et que vous exigerez dans un protocole de retour au travail qu'aucune poursuite ne soit intentée contre les membres de votre groupe.

Serge LEGAULT  
Longueuil

## LECTURE

### L'art de se gouverner

PIERRE VENNAT

■ «A quoi cela sert-il de changer de gouvernement? Au fond, ce sont toujours les fonctionnaires qui restent et qui mènent! Voilà, en peu de mots, la critique que l'on trouve le plus fréquemment lorsqu'on lit sur la manière dont fonctionnent les principaux gouvernements qui ressemblent au nôtre.»

Louis Bernard sait de quoi il parle. Secrétaire général du gouvernement du Québec de 1978 à 1985, il compte vingt ans d'expérience à des postes de commandement de la fonction publique.

«Le bon gouvernement requiert plus que de la bonne volonté. Au Québec, on a peut-être un peu trop tendance à penser qu'il est tout à fait normal d'être bien gouverné. Ayant vu les choses de l'intérieur, je sais que tel n'est pas le cas», écrit celui qui occupa, pendant plusieurs années, le plus haut poste de la fonction publique québécoise.

Par exemple, il déplore l'allure que prennent les débats parlementaires. «Il y a un danger réel que l'Assemblée nationale devienne un goulot d'étranglement qui paralyse l'action de l'Etat, ou que les députés soient enfermés dans des séances interminables et les ministres débordés par les exigences parlementaires», affirme-t-il.

Gouverner, note Louis Bernard, demande beaucoup de temps et une grande concentration d'efforts. «Quand on sait le temps qu'un ministre, comme homme politique, doit consacrer à ses électeurs et aux activités de son parti, il est évidemment souhaitable que les travaux de l'Assemblée soient organisés de façon à lui permettre de consacrer le temps nécessaire aux affaires de son ministère. Si on veut que les élus politiques dirigent vraiment l'Administration plutôt que de laisser l'Etat à la gouverne des fonctionnaires, il faut que, par leur présence active à la tête de leur ministère et au sein du Conseil des mi-

nistres et de ses comités, les ministres soient effectivement aux commandes. J'ai constaté que la chose est beaucoup plus difficile en période de session, ce qui milite en faveur d'un équilibre raisonnable entre les périodes où la Chambre siège et celles où elle ne siège pas.»

Le livre de Louis Bernard constitue un «essai pragmatique» et non seulement théorique. C'est ainsi que l'auteur croit qu'il serait utile que la réglementation soit assujettie à un meilleur contrôle de la part de nos élus. Les nouvelles commissions parlementaires sont, selon lui, l'endroit privilégié pour ce faire.

«Au besoin, la commission parlementaire pourrait tenir une consultation sur un règlement particulièrement important, de façon à connaître la réaction des principaux intéressés. Cela, bien sûr, demanderait temps et efforts, mais ce serait là des énergies bien dépensées.»

De même, Louis Bernard croit qu'il serait souhaitable

que les sous-ministres soient directement responsables devant le Parlement de leur gestion administrative.

«À l'heure actuelle, la plupart des sous-ministres, sinon tous, fonctionnent à partir d'un plan annuel d'objectifs administratifs. Pourquoi ne pourraient-ils pas faire l'objet d'un dialogue avec une commission parlementaire? Il serait intéressant de savoir comment, dans le concret, les sous-ministres réussissent à concilier les grands objectifs — forcément contradictoires — que leur a fixés le gouvernement. On serait alors mieux en mesure de comprendre le poids des contraintes inévitables et la relativité forcée de toutes les bonnes intentions. Par ailleurs, on pourrait mieux débusquer les cas d'incurie administrative, combattre la lourdeur inhérente du système et prévenir la mauvaise administration.»

*Reflexions sur l'art de se gouverner — Essai d'un praticien*, Louis Bernard, Éditions Québec-Amérique — École nationale d'administration publique, 132 pages.



C'est avec des applaudissements que les premiers ministres des provinces ont accueilli le premier ministre Mulroney, en fin de soirée, jeudi.



Lysiane Gagnon

Bar ouvert

Le Canada dit oui au Québec, comme le titrait un journal? Allons donc! Le Canada a dit oui à toutes les provinces à la fois!

Un « pas de géant » pour le Québec, comme le prétend M. Robert Bourassa? Allons donc! De l'accord de principe conclu entre les onze premiers ministres, le Québec ne retire pas l'ombre d'un statut particulier, sinon une vague reconnaissance de principe de son caractère distinct... dont la portée réelle est pour l'instant difficile à percevoir.

Les autres provinces tenaient mordicus au sacrosaint principe d'égalité. Aussi vont-elles toutes avoir ce que le Québec demandait!

Québec a plus ou moins gagné quant à la lettre de ses propositions. Mais il a perdu quant à l'esprit — l'affirmation de son statut particulier. Le Québec est sur le même pied que l'Île-du-Prince-Édouard, L'Île-du-Prince-Édouard (population: Trois-Rivières) aura un droit de veto, pourra régir son immigration, et pourra former, aux frais des contribuables, ses programmes parallèles à ceux du fédéral... L'Alberta aussi, avec sa population trois fois moindre que le Québec, et toutes les autres!

Un grand conciliateur, le premier ministre Mulroney? Allons donc! M. Mulroney n'a rien eu à concilier, c'était le bar ouvert et chaque province a pigé dans le tas: M. Bourassa s'en va avec son petit paquet, M. Peckford avec ses pecheries et M. Getty avec sa réforme du sénat.

\*\*\*

S'accrochant désespérément à cette ultime chance de remonter sa réputation amoquée, M. Mulroney aura présidé à un chambardement aussi radical qu'improvisé de la nature même du Canada.

La balance du pouvoir, qui oscillait jusqu'ici entre le fédéral et les provinces dans un équilibre difficile mais au moins intéressant sous l'angle de la démocratie (un pouvoir contre-balançant l'autre), penche maintenant du côté des provinces. Avant de se rejouer de cette « balkanisation » du Canada, les nationalistes québécois devront comprendre que la décentralisation qu'ils souhaitent pour le Québec s'applique maintenant à toutes les autres provinces, et que cela est loin d'être de nature à améliorer la situation des francophones et la cause du français à travers le Canada.

\*\*\*

Contrairement à M. Mulroney, M. Bourassa, lui, était en position de force. Son gouvernement bien en selle, l'opposition péquiste désamorcée, les indépendantistes en pleine débâcle, il ne subissait aucune pression. Il pouvait attendre. Il aurait pu exiger davantage.

Mais, pour exactement les mêmes raisons, parce que l'opposition péquiste est faible et le mouvement indépendantiste à terre, les editorialistes du Canada anglais suppliaient les provinces recalculantes de régler la question une fois pour toutes. Le *timing*, disait-on, était excellent: les Québécois, tout à leur engouement pour le Marketing, le Management, le MBA et le Merveilleux Monde des Affaires, ne fiqueraient pas devant un accord négocié à la baisse... et qui sait, ajoutait-on, si l'opération ne deviendrait pas plus ardue advenant une remontée du mouvement nationaliste?

Cela ne veut pas dire que l'intérêt constitutionnel du Québec a été mieux préservé par le gouvernement Lévesque. Au contraire, c'est lui qui a présidé au pire gâchis, après s'être mis la corde au cou en s'alliant à sept autres provinces qui allaient plus tard — c'était dans la logique des choses — le laisser tomber en fonction de leurs propres intérêts.

C'est à ce moment, d'ailleurs, que le Québec a commencé à laisser tomber le statut particulier qu'il avait toujours eu dans les faits sinon dans les textes. L'ancien ministre Claude Morin a été le premier à accepter le principe que les autres provinces jouissent de mêmes droits qu'il réclamait pour le Québec, sans par ailleurs qu'il y ait à cela la moindre justification historique et culturelle, ni la moindre aspiration en ce sens dans leurs populations. C'est depuis 1981 que le Québec est sur le même pied que l'Île-du-Prince-Édouard. M. Bourassa, héritant du contentieux, a simplement achevé ce beau travail.

\*\*\*

Le droit de veto qui aurait dû revenir au Québec pour des raisons historiques et qu'il aurait été acceptable d'étendre à l'Ontario parce qu'ensemble les deux provinces représentent plus de la moitié de la population canadienne, pourra maintenant être exercé par n'importe quelle province. Théoriquement, l'Île-du-Prince-Édouard pourrait bloquer une réforme d'une institution fédérale voulue par le Québec.

Toute province pourra se retirer d'un nouveau programme fédéral dans un domaine de juridiction partagée, et ce, aux frais des contribuables. Les provinces pourront avoir leur petit programme propre, à condition qu'il soit compatible (?) avec le programme fédéral. Cela prive le gouvernement fédéral, pourtant lui aussi élu directement par les citoyens, du pouvoir de lancer des programmes pan-canadiens. Avec une formule pareille, le régime d'assurance-santé n'aurait jamais vu le jour, car à l'époque, les provinces les plus conservatrices s'y opposaient farouchement. On verra bien ce qu'il adviendra du futur programme de garde d'enfants dans ce nouveau régime où tout sera sujet à marchandage.

Toutes les provinces pourront contrôler leur immigration si elles le veulent, au même titre que le Québec... qui était pourtant la seule province à être justifiée de la faire à cause de sa spécificité linguistique et culturelle.

Le fédéral abandonne même son pouvoir sur la Cour suprême! Pour nommer les juges, il choisira dans les listes soumises par les provinces! Ainsi, à l'exception des trois juges auxquels le Québec a toujours eu droit de toute façon, la composition de la Cour suprême sera soumise à des gouvernements provinciaux insensibles aux besoins du Québec. Il valait bien mieux que cela relève exclusivement du gouvernement fédéral, au sein duquel le Québec a un fort poids électoral!

Et sur cet accord plane — c'est la victoire des provinces de l'Ouest — la perspective aberrante d'une réforme du sénat qui donnerait à chaque province une représentation égale!

\*\*\*

Le Québec se retrouve entre deux chaises: privé à la fois des avantages de la souveraineté et de ceux du fédéralisme, dans ce Canada détricoté, de plus en plus soumis aux intérêts particuliers des provinces dont le Québec n'est qu'une sur dix — le fédéral, seul gouvernement hors du Québec ou les Québécois ont quelque pouvoir, devenant un vague chef d'orchestre émasculé.

# Une soirée qui aura des suites...



MAURICE JANNARD  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

La scène était émouvante. La pièce qui avait servi à des discussions de plus de dix heures entre les onze premiers ministres du Canada venait tout juste d'être transformée.

Les dix premiers ministres des provinces étaient debout, à l'avant de la pièce, chacun devant le drapeau de sa province. Lorsque, vers 23 h 00, Brian Mulroney a fait son entrée pour lire une déclaration aux journalistes, ses homologues l'ont applaudi spontanément et chaudement.

Puis, le chef du gouvernement fédéral a serré la main de tous ses collègues. « J'ai la conviction profonde que notre fédération sort grandie et renforcée de nos discussions d'aujourd'hui », a dit M. Mulroney. Il célébrait par ces paroles la fin de l'isolement constitutionnel dans lequel se trouvait le Québec depuis six ans.

Après la brève déclaration, les premiers ministres provinciaux ont applaudi de nouveau et chacun se félicitait mutuellement. Même un Brian Peckford, qui s'était montré assez réticent devant tout cet exercice, déclarait en fin de soirée: « Il fallait d'abord penser aux intérêts de la nation et non pas seulement aux préoccupations de sa province. »

De son côté, un haut-fonctionnaire fédéral disait à La Presse: « De voir un Howard Pawley applaudir M. Mulroney, sourire aux lèvres, m'a fait quelque chose. » Depuis l'affaire

dés F-18, on le sait, les deux hommes se détestaient presque.

D'ici au 29 mai prochain, les juristes fédéraux et provinciaux traduiront en amendements à la constitution l'entente de principe intervenue jeudi. Après quoi, il y aura une rencontre formelle des premiers ministres pour ratifier l'accord.

Il est clair aujourd'hui que le Québec a renoncé à sa demande historique d'avoir un droit de veto sur toute modification à la Constitution.

La nouvelle version maintient la formule d'amendement actuelle qui exige le consentement d'au moins sept provinces regroupant 50 pour cent de la population. Elle crée toutefois une exception pour les amendements touchant aux institutions (Sénat, Cour suprême, Chambre des communes) qui nécessiteront désormais l'accord unanime des provinces. Ce nouveau droit de veto vaut également pour la création d'une nouvelle province.

Les provinces de l'Ouest et les Maritimes se sont montrées très satisfaites de ce gain.

### Les compensations

Par contre, les provinces recevront une compensation « raisonnable » si elles se dissocient d'un amendement transférant une de leurs compétences au fédéral. Présentement, la compensation n'est garantie qu'en matière d'éducation et de culture.

L'énoncé de l'article sur le caractère distinct de la société québécoise a réservé quelques surprises. Au départ, l'intention fédérale était d'inscrire dans la Constitution une clause reconnaissant en premier lieu les deux communautés linguistiques du pays. À la place, le nouveau texte se veut plus précis, mais déjà il est sujet à critique.

L'interprétation de la Constitution du Canada, dit l'énoncé, doit concorder avec:

a) la reconnaissance que l'existence d'un Canada francophone, concentré mais non limité au Québec, et celle d'un Canada anglophone, concentré dans le reste du pays mais présent au Québec, constituent une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne;

b) la reconnaissance que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

Déjà hier matin, les francophones hors-Québec dénonçaient l'accord du lac Meech parce qu'il semble les confirmer davantage dans leur statut de minorité.

### Depenses federales

L'article sur le pouvoir de dépenser du fédéral est nouveau. Il stipule que le Canada doit accorder une juste compensation à toute province qui ne participe pas à un nouveau programme national à frais partagés dans un domaine de compétence provinciale exclusive si la province met en oeuvre un programme compatible avec les objectifs nationaux.

Les partis d'opposition se demandent hier s'il sera possible à l'avenir d'avoir, par exemple, un programme national de garde d'enfants.

On soulignait hier à Ottawa que tout nouveau programme serait soumis à la règle de sept provinces. Si quatre gouvernements s'opposaient à ce nouveau programme, le fédéral ne pourrait le mettre en place.

L'entente prévoit également que le fait que trois des neuf juges de la Cour suprême doivent venir du Québec sera inscrit dans la constitution. La nomination des juges se fera par Ottawa mais à partir d'une liste de noms proposés par les provinces.

Concernant l'immigration, Robert Bourassa a dit après la réunion du lac Meech que le Québec obtenait plus que ce qu'il avait demandé.

De leur côté, si les autres provinces ont accepté cet accord, c'est parce qu'elles ont obtenu en échange la garantie qu'il y aurait chaque année, à compter de l'an prochain, une conférence constitutionnelle. Deux points de l'ordre du jour de ces rencontres — la réforme du Sénat et les responsabilités en matière de pêche — seront même inscrits dans la constitution. Les provinces de l'Ouest et les petites provinces en général veulent rééquilibrer en reformant le Sénat le poids que les provinces du centre — le Québec et l'Ontario — ont actuellement à la Chambre des communes.

Ces gouvernements veulent une représentation plus forte des régions au Sénat. De plus, à ces prochaines réunions, les Maritimes ont obtenu qu'on discute de la juridiction sur les pecheries, un sujet litigieux dans le moment qui est mal défini entre Ottawa et ces provinces.

En d'autres mots, maintenant que le Québec est « rapatrié » il y aura une seconde ronde de négociations constitutionnelles où les autres provinces voudront discuter de leurs préoccupations.

Les hauts-fonctionnaires fédéraux ont souligné hier que le Canada ne se dirige pas vers le concept de « la communauté des communautés », mais qu'il évolue dans le sens véritable d'une fédération. Certains craignent que le passage des conservateurs de Brian Mulroney au pouvoir conduise à une érosion du pouvoir du gouvernement central.

Les spécialistes en matière constitutionnelle auront encore de belles heures à discuter au cours des prochains mois...

# Un « truc »: gouverner sans faire de vague...



GILBERT BRUNET  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Avant la tempête soulevée, jeudi soir, par l'entente constitutionnelle et la fuite du budget, le gouvernement Bourassa s'inspirait de la mer Morte pour aménager le décor politique québécois.

En ira-t-il autrement après cette tempête? N'est-il pas plus plausible de croire que le gouvernement « qui ne fait pas de vagues » va poursuivre sur cette voie, resserrant le secret sur les documents et se vantant que la discrétion a été efficace dans la négociation constitutionnelle?

Des sondages repoussant la politique au 12e rang dans l'intérêt des Québécois, « nous avons un mandat de gouverner au plus drabe », disait récemment un ministre.

Au-dessus de la « gestion serrée », ne pointe que le strict minimum: la période de questions de 50 minutes, trois fois la semaine, 25 semaines par année. Seul moment où s'agit, un tant soit peu, la mer Morte.

Un moment consacré, par le ton, à la détente, au spectacle pour les trois galeries: celle des députés de la majorité, qui ont peu d'autres occasions de voir leurs ministres; celle de la presse, avide d'une trop rare déclaration; celle du maigre public qui regarde encore ce que lui offre la télédiffusion des débats.

À ces périodes de questions, les protagonistes devraient être les francs-tireurs de l'opposition. Mais pour une foule de raisons, qui tiennent autant au rapport de forces 99-23 qu'aux lacunes relevées chez l'opposition, le premier protagoniste

est, depuis 15 mois, le chef du gouvernement.

### Un moment de détente

M. Bourassa a fait de la période de questions son moment de détente. Comme pour la piscine ou le verre de lait glacé. Il fait tout pour que ce moment ne devienne pas source d'ennuis pour lui et les siens. Cela se traduit en deux scénarios:

• ou bien la question de l'opposition arrive en retard, manque de pertinence ou s'inspire d'une information mal étayée. Il s'empresse de souligner tous ces torts, jusqu'à la caricature;

• ou alors la question atteint la cible, n'était pas prévue et prend le chef du gouvernement au piège. Le truc est alors de ne rien laisser paraître, de reprendre l'offensive en « répondant » n'importe quoi, jusqu'à la caricature.

Dérider les gens des galeries à tout prix. Qui se soucie des « réponses » à côté des questions, pourvu qu'elles soient rigolotes? Qui lui reprochera, aux échéances électorales, d'avoir égayé l'atmosphère?

Constamment rappelé à l'ordre par le président de l'Assemblée, M. Bourassa n'en est pas moins constant dans ses propos qui n'ont rien à voir avec le sujet abordé. Spécialité du chef: les allusions aux discordes entre factions péquistes.

Du genre, en réponse à des questions sur la constitution: « Parait-il qu'à certaines réunions (péquistes), quand il fait soleil, ça fait baisser le nombre de participants... Le député de Lévis disait le contraire... Bernard Landry, René Lévesque ou Jacques Parizeau nous félicitent pourtant de faire cela... »

Le président, Pierre Lorrain, ne cesse d'évoquer « la discrétion, la latitudo » donnée aux chefs du gouvernement et de l'opposition, par lui comme par ses prédécesseurs.

Voilà M. Bourassa reparti de plus

belle: « Je sais que c'est la responsabilité du chef de l'opposition de broyer du noir », répond-il quand M. Johnson lui demande ce qu'il fait pour qu'Ottawa installe son Agence spatiale à Montréal.

### Tres peu d'improvisation

L'improvisation n'occupe que peu de place dans ces échanges. D'un côté comme de l'autre, des équipes de spécialistes s'acharnent, qui à poser une question aussi imprévisible qu'embarrassante, qui à préparer des projets de réponse, au cas où telle question d'actualité soit posée.

Le problème, c'est que M. Bourassa sert souvent l'un de ces « projets de réponse », même lorsqu'ils n'ont rien à voir avec les questions soulevées.

Les exemples sont nombreux: le 10 mars dernier, M. Johnson deman-



Répondre à côté de la question, quitte à y revenir à la blague, c'est une façon de désamorcer un débat possible...

# Un autre coup de Jean Drapeau

## Le recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie en construisant des édifices au-dessus

MICHEL ARSENEAULT  
(collaboration spéciale)

C'est en 1983 que Jean Drapeau fit le coup à René Lévesque. M. Drapeau invita M. Lévesque à la terrasse de l'hôtel de ville pour contempler le panorama: la silhouette crénelée du centre-ville, les rondeurs verdoyantes du mont Royal et... le gouffre béant de l'autoroute Ville-Marie. M. Lévesque saisit le message et demanda à son ministre de l'Habitat, Guy Tardif, de se mettre au travail.

Deux ans plus tard, en octobre 85, un comité interministériel accouchait d'un rapport sur l'autoroute Ville-Marie: plus de 300 pages d'analyse, d'études de marche, de dessins et de plans. Sa principale recommandation: le recouvrement partiel de la voie rapide entre le Palais des congrès et la rue Sanguinet. Comment? En construisant des édifices au-dessus de l'artere et en bâtissant sous la moitié est du Palais des congrès. (Le Palais est perché sur des pilotis de cinq mètres.)

Le «Comité interministériel sur les droits aériens de l'autoroute Ville-Marie» prônait aussi l'établissement d'un «pôle d'attraction» au-dessus de la voie rapide, là où l'avenue de l'Hôtel-de-Ville se transforme en passerelle liant la vieille à la nouvelle ville.

«À cause de la fonction récréotouristique du secteur, ce point focal devrait être un lieu susceptible d'attirer le grand public et faire partie des sites à visiter de la métropole», précise le rapport dont nous avons obtenu copie.

Mais depuis 1985 beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Le Parti civique et le Parti québécois ont été remerciés. Et plusieurs se demandaient si on n'avait pas renvoyé le rapport du comité aux calendes grecques.

Aux oubliettes? Non déclarait la semaine dernière, John Gardiner, un membre du comité exécutif. Le rapport du groupe de travail doit servir de «plan» (blueprint) à la réfection de l'autoroute, précisait M. Gardiner, le responsable de l'aménagement au sein de l'administration municipale.

Le comité que présidait Jean-Paul Gagnon, ex-sous-ministre adjoint au ministère de l'Habitat, a élaboré un projet qui ajouterait environ 240 000 mètres carrés de «surface de plancher» au centre-ville.

À quel prix? Le comité a estimé qu'il coûterait 12 millions \$ au gouvernement du Québec, qui est propriétaire de l'espace au-dessus de l'autoroute, pour créer le terrain qu'on mettrait à la disposition des promoteurs immobiliers. On a calculé que de 40 à 60 p. cent de ce montant pourrait être recouvert par la vente des «droits aériens» du gouvernement.

Québec pourrait effectivement vendre ses «droits aériens» de 375\$ à 540\$ le mètre carré, selon une étude préliminaire des Services immobiliers Royal LePage Ltée. Mais Royal LePage lance une mise en garde: ces prix sont élevés si on les compare au coût des terrains vacants du secteur, une zone éloignée du centre des affaires.

Et pourquoi étendre la «surface de plancher» du centre-ville, alors que des terrains vacants constituent environ 25 p. cent du territoire du centre-ville? s'interrogent les détracteurs du plan d'aménagement.

Pour le comité, il s'agit moins de créer de nouveaux espaces que de faire du replâtrage, de «réparer (...) la déchirure créée par l'autoroute».

Le groupe de travail s'est fixé quatre objectifs d'aménagement:

— «consolider le lien piéton entre la station Champ-de-Mars et le Vieux-Montréal»;

— «lever la principale hypothèque qui pèse sur le lien entre le Vieux-Montréal et le quartier latin»;

— «redévelopper la rue St-Laurent pour faciliter les liens entre le Vieux-Montréal et le quartier chinois»;

— «consolider le milieu bâti aux environs du Palais des congrès».

La hauteur des édifices, écrivent les auteurs du rapport, dépendrait de trois facteurs:

— la capacité d'accueil des stationnements intérieurs;

— l'intégration aux édifices adjacents;

— la non-obstruction de la vue qu'on a, au Champ-de-Mars, du centre des affaires et du mont Royal.

La firme d'architectes et urbanistes Poirier Cardinal a conçu un plan prévoyant la construction de bâtiments ayant jusqu'à 12 étages.

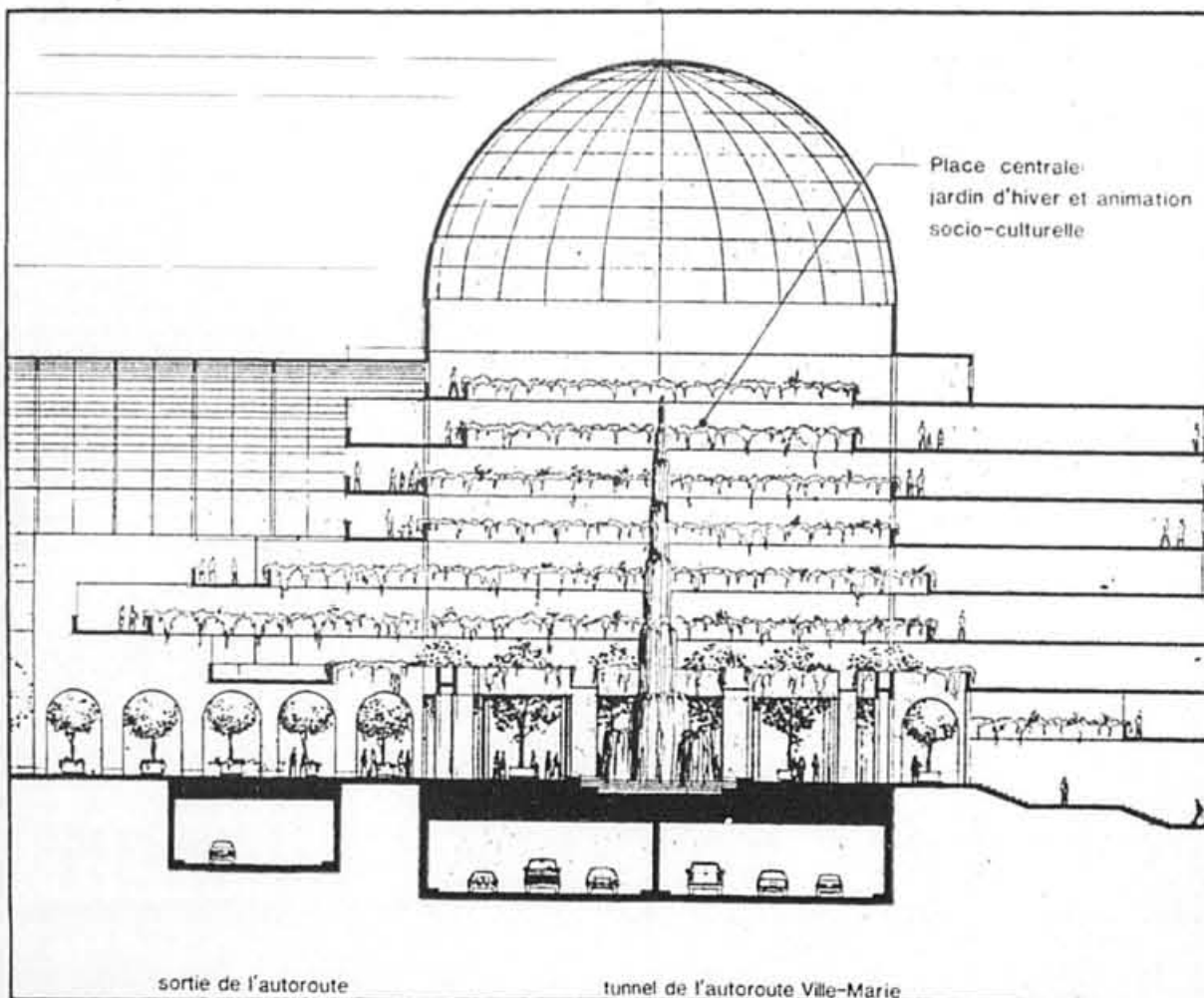
Une autre firme, le Groupe d'intervention urbaine de Montréal, a imaginé un complexe dont l'édifice le plus élevé aurait six étages, mais il a depuis changé d'avis.

Le comité a examiné deux façons d'organiser le site. On a songé à transformer l'avenue de l'Hôtel-de-Ville en une promenade qui déboucherait sur le

Champ-de-Mars, la Place Vauquelin et la Place Jacques-Cartier. On a aussi envisagé d'ajouter une structure, peut-être en verre, par-dessus l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, là où cette dernière traverse l'autoroute, pour créer un espace intérieur. (Cette variante exigerait évidemment qu'on ferme l'avenue à la circulation.)

Le comité a par ailleurs écarté la construction de nouveaux parcs par-dessus l'autoroute. Faisant allusion aux parcs désaffectés au-dessus de la voie rapide à l'est de la rue St-Denis, le comité note que «le milieu n'est pas très favorable à la détente». Le document ajoute que de nouveaux jardins feraient double emploi avec le futur parc du Champ-de-Mars, et que les édifices créent un écran contre le bruit de l'artere.

Édifices? Parcs? Structures en verre? Pôles d'attraction? Autant de sujets sur lesquels les Montréalais devraient avoir l'occasion de se prononcer dans le cadre de la consultation sur le plan d'aménagement du centre-ville.



En 1985, le ministère de l'Habitat a demandé à Daniel Arbour & Associés de concevoir le recouvrement de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville. La firme montréalaise a imaginé la construction d'un dôme par-dessus l'avenue, là où elle traverse l'autoroute Ville-Marie.

## Une grande blessure ouverte



JEAN-PIERRE BONHOMME

L'autoroute Ville-Marie est une grande blessure ouverte dans la ville. Personne, pas même les auteurs de l'ouvrage, le ministère des Transports, responsable de la voirie interurbaine, ne le conteste. On ne creuse pas un gouffre de cette profondeur et de cette largeur (dix voies carrossables) devant l'hôtel de ville d'une grande municipalité sans que cela ne fasse mal.

Le mal, le mot n'est pas trop fort, est donc fait. De part et d'autre de la grande tranchée de l'autoroute on a créé le vide. Un grand vide qui s'étend jusque sur la terrasse de l'hôtel de ville en passant par dessus le Champ de Mars abandonné au parking et quasiment jusqu'au boulevard Dorchester vers le nord. La question de l'heure: comment cicatriser tout cet espace? Comment ramener ce que les urbanistes de l'Université de Montréal décrivent comme «le lieu le plus vital pour le coeur du centre-ville montréalais».

### Des principes

Urbanistes et architectes jonglent avec un certain nombre de principes:

— La responsabilité de payer les pots cassés doit reposer sur les épaules de l'auteur des dégâts: le ministère québécois des Transports. Celui qui casse doit réparer; celui qui salit nettoie.

— Le «couvercle» doit recouvrir tout l'espace.

— Le couvercle sur l'autoroute doit devenir un espace relativement public, un square, une place, moderne ou classique, autour duquel on construirait des immeubles qui ne bloqueraient pas la vue à partir des principales percées comme celle de la place Vauquelin; cela exclurait donc toute construction lourde ou en hauteur sur le couvercle même de l'autoroute.

— Le réaménagement du nou-

vel espace doit intégrer, d'une façon créatrice, le Champ de Mars auquel il faudra redonner sa valeur symbolique.

— La sortie de l'autoroute, au niveau de la rue Gosford, doit être revue car son impact est trop lourd pour les piétons.

— Le ministère des Transports devra revoir, avec la ville, les aménagements dont il a par ailleurs défrayé le coût, en posant cet autre couvercle, cet aménagement de béton en lieu et place de l'ancien square Viger. Le nouveau square Viger et les deux autres places qui le joutent sont considérés par la forte majorité des professionnels et des citoyens ordinaires comme des erreurs d'urbanisme.

### Si c'était à refaire...

Un porte-parole du ministère des Transports a facilement reconnu, cette semaine, que, si l'autoroute était à refaire aujourd'hui on ne procéderait peut-être pas de la même manière. La mode, il y a quinze ans, permettait, selon lui, qu'on ne tienne que peu compte de l'intérêt du citoyen ordinaire habitant la ville. On ne s'intéressait qu'à l'automobile. Si la municipalité faisait une demande, indiquait ce porte-parole, le ministre en titre, M. Marc-Yvan Côté, favoriserait la formation d'un nouveau comité devant étudier des remèdes de bonne qualité urbaine.

C'est ce ministère qui a commandé des études, il y a trois ans, pour corriger les choses. Or le mandat de cette étude, signalent les urbanistes, excluait la possibilité du recouvrement complet du gouffre. On estimait alors que les installations requises pour aérer les tunnels clos coûteraient trop cher (\$45 millions). Les enquêteurs d'alors ont donc proposé diverses solutions notamment celles qui concernent la construction sur pilotis, par les entrepreneurs privés, d'immeubles lourds.

L'urbaniste Christophe Caron, de la compagnie de promoteurs immobiliers Devencore, qui avait mis la main à cette pâte, a maintenant changé d'avis. Il signale que le coût d'une couverture complète et de sa structure d'aération, (\$45 millions), est réalisa-

ble et ne représente qu'une fraction du coût de la tour d'un stade Drapeau.

Le Groupe d'intervention urbaine, auquel M. Caron collabore, proposera sous peu à la municipalité une solution imaginée par divers urbanistes réputés — dans le cadre du colloque «Dessins sur Montréal» — qui créerait une sorte de parc linéaire moderne intégrant l'espace du Champ de Mars. Le projet proposerait que les constructions devant s'intégrer se fassent sur la terre ferme.

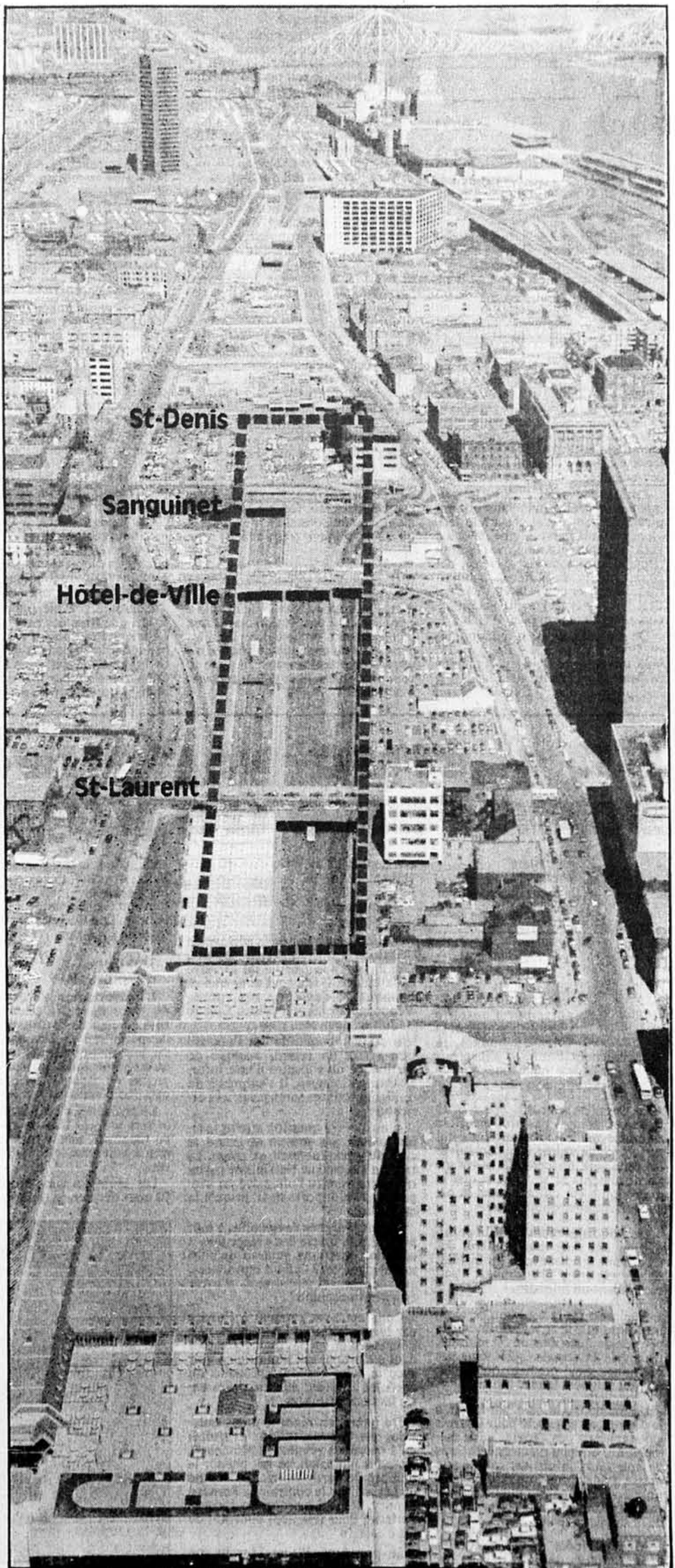
L'architecte Jacques Rousseau, professeur de design d'architecture à l'UQAM, qui a participé à l'atelier de Dessins sur Montréal, insiste sur la nécessité, pour les aménagistes, de ne pas envisager des solutions de recouvrement qui bloquent les champs de vision privilégiés vers le nord. Il propose une approche de rétablissement qui consolide les quartiers existants plutôt qu'une autre dont l'impact serait trop lourd et qui séparerait davantage les deux parties de la ville. Il souhaite que les bouches d'aération de l'autoroute s'intègrent parfaitement au nouvel environnement.

Les urbanistes de l'Université de Montréal sont du même avis. Un atelier d'urbanisme de la faculté d'aménagement a proposé, la semaine dernière, la création, sur un futur couvercle de l'autoroute, d'un espace piétonnier est-ouest central, comprenant une place centrale, devant l'hôtel de ville. L'espace n'accueillera pas de constructions lourdes pouvant bloquer les perspectives à partir du noyau de la Place Vauquelin.

Ce groupe de travail composé de jeunes diplômés soutient qu'on doit relocaliser la sortie des véhicules, au niveau de la bouche de métro Champ de Mars.

Ce vieux débat refait surface. Comme il touche un secteur névralgique et symbolique, celui de l'Hôtel de Ville, on risque d'en entendre parler pendant plusieurs mois.

MICHEL ARSENEAULT  
est un journaliste pigiste qui travaille à Montréal.



Cette photo aérienne nous montre (en pointillé) la brèche qui sépare le Vieux-Montréal du centre-ville. On construirait de part et d'autre des rues Saint-Laurent, Bleury et Hôtel-de-Ville, un bâtiment perché sur des pilotis de cinq mètres.

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, LA PRESSE

# La lutte pour protéger l'ozone prend de l'ampleur

**CHRISTIANE BERTHAUME**  
collaboration spéciale  
GENÈVE

C'est à Montréal, le 14 septembre prochain, que se tiendra la conférence plénière des 28 pays signataires de la convention pour la protection de l'ozone. Conférence décisive puisque devra être adopté un protocole de contrôle sur la production et l'émission de chlorofluorocarbones, ces CFC qui percent chaque jour un peu plus notre précieuse couche d'ozone qui protège la Terre contre les rayons ultra-violet. C'est aussi une grande première. Pour la première fois, un accord international de cette envergure sera signé sur la protection de l'environnement.

Nous n'y sommes pas encore tout à fait. Mais nous revenons de loin.

Il a fallu d'abord convaincre que la catastrophe majeure de l'avenir trône innocemment sur les étagères de nos salles de bains et dans nos cuisines, que laquer ses cheveux ou nettoyer son four avec une bombe aérosol, c'est jouer avec une bombe tout court, qu'à chaque fois qu'un nouveau réfrigérateur entre dans une cuisine, c'est le ciel qui menace de se déchirer sur une catastrophe écologique propre à reléguer Tchernobyl au rang d'accident de parcours.

Il se creuse périodiquement à l'automne un trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique qui préoccupe d'autant plus les savants qu'une brèche semblable est apparue au Pôle Nord. Le trou est plus petit, mais les inquiétudes sont plus

alarmantes. La population est plus importante près du Pôle Nord que du Pôle Sud.

Un pour cent de détérioration de l'ozone cause cinq pour cent des cancers de la peau. Depuis 1979, 40 p. cent de cette précieuse couche atmosphérique se détériore chaque année en octobre en Antarctique.

**Danger de réchauffement**  
Si nous n'agissons pas vite, non seulement les cancers seront plus nombreux, les cataractes plus fréquentes, les choux, le soja, les larves de crabes et de crevettes, etc., déperiront, mais l'émission du CFC dans l'atmosphère, en combinaison avec le gaz carbonique, contribuera au réchauffement de la Terre. En d'autres termes, au phénomène de serre qui provoquera, dans la première moitié du prochain siècle, des températures plus élevées que celles que nous avons jamais connues. Le réchauffement de la Terre entraînera une augmentation du niveau de la mer d'un mètre. L'eau inondera 5% du Bangladesh où 8 millions d'habitants vivent. Sans compter l'eau salée qui contaminera l'eau potable et accélérera l'érosion côtière. Le gaz carbonique, qui se dégage du charbon, du pétrole, etc., joue un effet de serre sur notre planète en laissant passer le rayonnement solaire incident et en retenant le rayonnement de la Terre. Il y a davantage de gaz carbonique dans l'atmosphère que de CFC mais ces derniers sont plus efficaces et augmentent de 5% par année pendant que les émanations de gaz carbonique diminuent d'un demi pour cent.

C'est en 1970 que le pot aux roses fut découvert. L'alarme fut

alors sonnée qui aboutit en 1985 à la signature à Vienne d'une convention pour la protection de l'ozone par 17 des 19 pays producteurs de CFC dans le monde (l'Inde et la Chine sont absents mais les pressions sont fortes pour que ces deux pays, qui produisent ensemble 3% des CFC, intègrent les rangs).

Mais le plus dur restait à faire: convaincre les pays signataires de prendre des mesures de contrôle pour d'abord geler la production et la consommation actuelle et ensuite procéder à des réductions qui débarrasseraient le globe de ces dangereux produits chimiques d'ici l'an 2000.

Les pays scandinaves, le Canada et les États-Unis n'avaient pas à être convaincus. Les Américains avaient déjà décidé en 1978 de bannir l'utilisation des CFC et des bombes aérosol sauf pour les besoins essentiels, notamment médicaux. Le Canada suivait en 1980 en réduisant sa production et sa consommation de mêmes CFC de 86% en interdisant leur usage dans les désodorisants de toutes sortes (encore autorisés dans les produits de cuisson comme PAM et les mousses à barbe car, dit-on, ils dégagent peu de CFC). Ils ont été remplacés avec succès par du butane purifié, le risque d'accident étant minime et, entre deux maux, valait mieux choisir le moindre.

### La CEE

Il n'en a pas été de même pour la Communauté européenne qui jusqu'à la rencontre des experts, qui s'est tenue cette semaine à Genève sous les auspices du programme des Nations unies pour l'environnement, résistait fer-

mement à tout contrôle qui nous débarrasserait pour toujours des CFC. Principale objection: la science ne peut confirmer que cette détérioration de l'ozone soit due uniquement aux CFC et qu'il ne s'agisse pas plutôt d'un phénomène naturel temporaire. C'est juste. Les recherches scientifiques n'ont pas fourni des réponses à toutes les questions.

En raison de cela, la Communauté européenne proposait, toujours à Genève en décembre dernier, des mesures de contrôle lâches sur un gel à la capacité de production des usines. En pratique, cela aurait voulu dire une augmentation de 50% alors que les Américains, pour leur part, demandaient une réduction de 95% des émissions 15 ans après la signature d'un protocole.

La Communauté européenne produit 40% des 600 kilotonnes de CFC dans le monde (avec la France et la Grande-Bretagne en première ligne adoptant donc les positions les plus conservatrices). Les États-Unis la devançaient avant 1978. Leur production est maintenant de 35%. L'URSS et le Japon produisent chacun un peu plus de 10%, le Canada un peu moins de 3%. L'enjeu économique pour l'Europe est d'autant plus capital que le tiers de sa production va à l'exportation. Américains et Canadiens s'autosuffisent. Enfin, la firme américaine Dupont est nettement en avance dans la course aux substituts sur l'industrie européenne, des substituts qui de plus coûteront plus cher que les CFC.

La position de la délégation canadienne à ces rencontres d'experts se résume ainsi: «Il est



A bas les chlorofluorocarbones

temps de prendre des mesures même si nous ne sommes pas sûrs à 100% parce qu'il y a déjà beaucoup de choses que l'on sait sur la détérioration de l'ozone par les CFC.» Position qui fait consensus. Une réunion entre savants européens et américains en avril dernier en Allemagne a montré que le désaccord sur le rôle des CFC n'était pas aussi important qu'on le croyait.

Depuis décembre, l'Europe a fait volte-face, permettant ainsi le débloccage tant attendu. D'accord maintenant pour un gel au niveau de la production de 1986 avec une réduction de 20% en 1990. Américains, Canadiens et Scandinaves souhaiteraient un second engagement de réduction de 30% 6 ou 8 ans après la signature d'un traité (tentativement fixée pour 1988). L'Europe hésite, ressort ses vieilles objections, soit: donnons-nous du temps, celui dont la science a peut-être besoin pour comprendre ce phénomène atmosphérique qui nous dépasse. Pour les autres, il ne saurait en être question. L'urgence est trop grande. Américains, Canadiens et Scandinaves tiennent d'autant plus à ce 30% qu'ils espèrent ainsi forcer les Européens à mettre plus fermement la main dans l'engrenage, l'objectif demeurant l'élimination totale.

En revanche, l'Europe a souscrit à un compromis et accepté que les CFC 113 (un solvant pour les circuits électroniques)

soient inclus avec les CFC 11 et 12 à bannir (dans les aérosols, les réfrigérateurs, les climatiseurs). Américains, Canadiens et Scandinaves voudraient aussi un gel sur la production des halons (dans les extincteurs) encore peu utilisés mais combien plus nuisibles que les autres membres de la famille.

Beaucoup d'autres problèmes restent à régler, entre autres le sort des pays du tiers monde. Ce sont de petits consommateurs. Il semble donc injuste de leur imposer la même réduction qu'aux pays industrialisés. Mais c'est un phénomène en voie de changement. La Chine n'a-t-elle pas promis un réfrigérateur par maison d'ici l'an 2000? On négocie pour le moment un compromis, proposé par le Canada qui inviterait les pays du tiers monde à se conformer au protocole cinq ans seulement après son entrée en vigueur. Ces derniers demandent 10 ans de sursis.

Toute la question du commerce est également à revoir avec le GATT (accord général sur les tarifs et le commerce).

Quoi qu'il en soit, au regard de la délégation canadienne entre autres, le revirement européen est la plus importante percée des cinq dernières années.

**CHRISTIANE BERTHAUME** est une journaliste pigiste canadienne qui travaille maintenant à Genève.

# Au Nicaragua, la côte Atlantique va vers l'autonomie

**LUC SIMARD**  
collaboration spéciale  
MANAGUA

Un soir de février 1894 (1894), une centaine de soldats nicaraguayens sous les ordres du général Rigoberto Cabezas s'emparèrent par surprise du port de Bluefields, sur la côte Atlantique du Nicaragua.

Après avoir renversé le roi Miskito, le général annonça son intention d'annexer la réserve indienne de la Mosquitia au reste du Nicaragua, ce qui fut fait quelques mois plus tard.

En l'honneur du président du Nicaragua, la Mosquitia devint le département de Zelaya. La deuxième ville en importance de la côte, après Bluefields, prit le nom de Puerto Cabezas.

Près d'un siècle plus tard, alors que la côte Atlantique est sur le point d'accéder à l'autonomie, la première proposition qui sera soumise aux futures autorités côtières sera d'effacer de la toponymie régionale les noms honnis de Zelaya et de Cabezas.

L'autonomie est la plus récente trouvaille du gouvernement sandiniste pour réparer une injustice centenaire et pour pacifier une région secouée depuis cinq ans par l'insurrection armée de Miskitos.

Des délégués de toutes les communautés ethniques de la côte se sont réunis à Puerto Cabezas, récemment, pour mettre la dernière touche à l'avant-projet de loi d'autonomie. L'Assemblée réunissait des Indiens — Miskitos, Sumos et Ramas — des Créoles et des Gariphones — deux groupes issus d'esclaves africains amenés aux Antilles — et des métis.

### Les Indiens seront représentés

Pour la première fois en Amérique, les Indiens auront leurs propres représentants au sein d'un gouvernement. Déjà, les autres peuples autochtones d'Amérique tournent des yeux d'envie vers le Nicaragua.

Un des observateurs les plus attentifs à l'assemblée multithématique était le chef Joe Mathies, délégué par l'assemblée des premières nations du Canada. Le projet d'autonomie (de la côte Atlantique) est une réalisation unique dans l'hémisphère occidental, a déclaré ce chef indien originaire de Squamish, en Colombie britannique. Le projet accorde beaucoup plus de droits aux Indiens de la côte Atlantique que ce que la constitution canadienne n'offre aux Indiens du Canada, a-t-il ajouté.

Le texte mis au point est cependant loin d'accorder l'indépendance à la côte Atlantique. Il lui garantit plutôt une autonomie limitée dans les secteurs de l'économie, de l'éducation et de la culture.

L'aspect essentiel du projet est d'accroître la participation des habitants de la côte dans la prise de décisions, dit modestement M. Ray Hooker, coordonnateur de la commission d'autonomie de la côte. Après deux ans et demi de travail avec les groupes ethniques, cette commission gouvernementale a maintenant terminé son mandat.

### Deux territoires

Le projet prévoit la création de deux territoires autonomes qui seront gouvernés chacun par un conseil régional élu au suffrage universel. Le conseil de la région septentrionale aura son siège à Puerto Cabezas (qui changera de nom). Celui de la région méridionale sera basé à Bluefields.

Avant d'avoir force de loi, le texte doit être approuvé par l'Assemblée nationale du Nicaragua. On s'attend à ce que l'assemblée, dominée par le front sandiniste, n'apporte pas de modification majeure au projet. De source officielle, on prévoit que la loi d'autonomie sera adoptée par l'Assemblée d'ici quatre mois.

Les Miskitos, qui représentent environ le quart, des trois cent mille habitants de la côte, apparaissent être les premiers bénéficiaires de l'autonomie.



Des milliers de Miskitos ont pris les armes, en 1981, pour réclamer les droits de propriété de leurs terres communales et exiger le respect de leurs modes d'organisation traditionnels.

Ces deux exigences sont inscrites dans le projet d'autonomie, mais un séjour récent sur la côte montre qu'une extrême méfiance continue de caractériser les relations entre les Miskitos et les Sandinistes.

Nous n'avons pas lu leur document (le projet d'autonomie présenté par les sandinistes), nous ne savons pas ce qu'il contient. S'ils (les sandinistes) font l'autonomie à leur manière, ça ne signifie rien pour nous affirme le commandant Miskito Barbon.

### La révolte continue

Barbon est un des chefs de Kisan pour la paix, un groupe armé Miskito qui observe depuis deux ans un cessez-le-feu avec le gouvernement. Une autre faction de Kisan (un acronyme Miskito qui signifie tous les Indiens de la côte) continue de combattre contre le gouvernement à partir de bases situées au Honduras.

Le dialogue pour la paix entre Kisan et le gouvernement ne va cependant pas sans accrocs. Au début d'avril, 25 des 120 hommes de Kisan pour la paix basés à Yulu, près de Puerto Cabezas, ont soudainement décidé de reprendre les hostilités contre les sandinistes.

Quelques jours après leur défection, ils ont tenu une embuscade à quatre camions civils, tuant deux personnes. Selon un officier sandiniste, le chef des déserteurs aurait été soudoyé par la faction de Kisan basée au Honduras. Cette faction a reçu cinq millions de dollars des États-Unis, il y a quelques mois.

Ironie de l'histoire, les fusils et les balles employés dans l'embuscade venaient probablement de l'armée sandiniste, qui ravitaillait en armes et munitions les troupes de Kisan pour la paix.

Cet incident et quelques autres, survenus dans les derniers mois, ne semblent cependant pas remettre en question l'espèce de mariage de raison qui existe maintenant entre Managua et la majorité des Miskitos.

La population Miskita est lasse d'une guerre qui ne lui a amené que souffrances et misères. Cette lassitude semble avoir influencé les combattants Miskitos dont la belligérance n'a pas cessé de diminuer dans la dernière année.

La pacification graduelle du Rio Coco, qui marque la frontière entre le Nicaragua et le Honduras, a favorisé le retour massif, dans leurs communautés d'origine, des Miskitos réfugiés au Honduras. Le mouvement paraît irréversible. Fait sans précédent, un pont aérien doit probablement avoir lieu entre Puerto Lempira, au Honduras, et Puerto Cabezas pour hâter le retour de centaines de Miskitos.

**LUC SIMARD** est un journaliste pigiste qui vit à Managua.

# Trois p. cent de chômage, et c'est un début de panique au Japon

**LILLIAN GINOZA**  
collaboration spéciale  
TOKYO

«Je ne crois pas qu'il y ait un réel problème d'emploi au Japon». Celui qui l'affirme, souriant, à trois mois pour se recaser. Son poste, assistant au chef de produit d'une entreprise commerciale distributrice d'équipement sportif européen au Japon, fut supprimé à la suite du rachat d'un fabricant de skis français par un autre. Sa société le garde 90 jours à salaire complet, à lui de décrocher un nouveau job. Confiant, il explique: «Ceux qui souhaitent travailler trouveront toujours quelque chose.»

À présent, 1,8 million de japonais en sont moins certains. C'est le nombre officiel de chômeurs que compte ce pays qui jusqu'à hier pouvait se vanter du quasi plein emploi, une exception parmi les grands pays industrialisés. L'alarme a sonné quand le taux de chômage a crevé le plafond de 3 pour cent en janvier. Aujourd'hui l'institut de recherche économique rattaché à Nomura, grande maison de courtage, prévoit un taux de 3,3 pour cent pour la fin de l'année, avec plus de 2 millions de sans travail.

Certes, ces statistiques ne sauront plus émouvoir européens ou américains. Mais au Japon, c'est déjà la crise. «Plus de cinq pour cent et le parti libéral démocrate chutera», affirme un économiste à l'institut de recherche de Daiwa Securities. «Notre société est trop homogène pour tolérer de telles inégalités.»

Salut, identité, seconde famille: le travail représente beaucoup pour les japonais qui s'y sentent souvent plus pleinement chez eux que n'importe où ailleurs. Cinq-vingt pour cent des salariés masculins répondant à un sondage récent ont indiqué qu'ils n'envisageraient pas de prendre en entier les six jours de vacances estivaux auxquels ils avaient droit.

«La nécessité aidant, ils sont rarement exigeants», dit le chef adjoint du bureau pour l'emploi à Iidabashi (centre de Tokyo) des quelques 300 hommes et femmes qui chaque jour emplissent ses locaux. «Au Japon être chômeur est encore extrêmement déshonorant. On cherche à en finir au plus vite.»

L'importance des allocations chômage varie selon l'âge du chômeur et la durée de son dernier emploi, et inversement à son ni-

veau de salaire. En haut de la grille (plus de 2.400 dollars par mois) on a droit à 60 pour cent de son salaire, en bas 650 dollars par mois) à 80 pour cent. Les mensualités vont donc d'un maximum de 1.400 dollars à un minimum de 500 dollars. Les moins de 30 ans sont couverts pendant trois mois seulement. À 55 ans la protection s'étend à 10 mois.

Si l'aide publique ne dure qu'un temps, la solidarité de la famille, une fois la réputation de celle-ci mise en cause, n'a pas de bornes. La sœur d'un chômeur autrefois employée d'une municipalité de province explique: «Comme pour un divorce, nous nous arrangeons entre nous.» Cette aide va de la garde des enfants jusqu'à l'hébergement, ou même, dans des cas extrêmes, la prise en charge totale.

L'émergence d'un chômage structurel est liée au Japon, comme ailleurs, à la maturation d'une économie qui se détourne de l'industrie lourde au profit de la haute technologie et des services. Hier, foyers concurrents européens et américains, l'industrie lourde japonaise est tombée victime à son tour des nouveaux arrivés que sont la Corée du Sud, Taiwan, Singapour, le Brésil. Mines, chantiers navals et aciéries, tous se replient face à l'attaque des jeunes pays industrialisés. L'envolée du yen depuis septembre 1985 a gommé l'écart salarial avec l'Europe et l'Amérique. Alors qu'entre le Japon et le reste de l'Asie la différence s'est élargie. Résultat: perte de compétitivité et de profits.

S'il y a montée du chômage, le phénomène est resté toutefois circonscrit par un système qui prime l'emploi avant tout. «Pour l'industrie japonaise sauvegarder l'emploi est de la plus haute priorité, une sorte d'obligation morale», dit un officiel du MITI (Ministère du Commerce international et de l'industrie).

En effet, avant de toucher à l'emploi les entreprises nipponnes en difficulté ont habituellement eu recours à d'autres procédures: compression des fameuses primes semi-annuelles, et dans le cas des grandes firmes, mutation d'employés aux filiales ou aux compagnies appartenant au même groupe.

Une récente étude de l'agence pour la planification économique (gouvernementale) indique que quelque 4 pour cent des employés du secteur manufacturier sont actuellement de trop. Les estima-

tions, toujours approximatives, du montant des effectifs en sur-nombre pour tous secteurs vont de 900.000 à deux millions, soit trois pour cent de la population officiel et on décèle l'ampleur du phénomène si le patronat japonais reniait son «obligation morale»: six pour cent, ou un taux comparable au chômage américain.

Paternaliste, le système est aussi économiquement censé. Car le prix de l'indifférence, dans le contexte japonais, serait la rupture de l'entente employeurs-salariés, qui donne à l'économie japonaise son extraordinaire souplesse. Le PDG d'une petite maison d'édition (sept employés) fait un pas de plus: «Licencier c'est donner une mauvaise image à son entreprise. Cela influe ensuite sur les affaires.»

Il existe un deuxième amortisseur: les PME (moins de 30 employés) qui comptent pour un étonnant 96 pour cent du total des entreprises du secteur privé et emploient près de 60 pour cent de ses effectifs. Selon l'institut du travail du Japon (organisme de recherche paritaire) les PME, surtout du secteur tertiaire, tendent à absorber les dégâts engendrés ailleurs.

«Personne n'a encore testé les limites du système d'emploi japonais», estime l'économiste de Merrill Lynch Tokyo, qui prévoit tout de même «une évolution, non pas une révolution» des pratiques.

La grande centrale syndicale, Sohyo, souligne pour sa part quatre facteurs qui pèsent sur l'emploi à vie, situation dont jouit en fait moins d'un tiers des japonais actifs mais qui a toujours valeur de standard. Ces facteurs sont: le tassement de la croissance, l'innovation technique qui uniformise le travail et se moque de l'expérience acquise, le blocage des promotions internes dû au vieillissement de la population, et finalement, l'exode de la production à l'étranger.

L'emploi à vie serait-il ainsi condamné à terme? En tout cas, Sohyo ne veut pas être le premier à le dire. La réponse, sage et sans doute véridique, d'un porte-parole: «Sur ce point, nous ne sommes pas encore arrivés au consensus.»

**LILLIAN GINOZA** est une journaliste pigiste qui a ses bureaux à Tokyo.

# L'Opus Dei

## École de sainteté ou « sainte mafia » ?



PIERRE GRAVEL

L'Opus Dei, école de sainteté ou « sainte mafia » ? En temps normal, la question laisse à peu près tout le monde indifférent. À l'exception de ceux qui se préoccupent de perpétuer les valeurs spirituelles traditionnelles de l'Église catholique. Ou qui, au contraire, s'emploient à dénoncer ce qu'ils considèrent comme l'influence occulte de certains de ses membres dans le fonctionnement normal des sociétés démocratiques.

Il a suffi cependant que les dirigeants de l'Opus Dei au Canada tentent de faire adopter par le Sénat une loi spéciale plaçant leur supérieur hiérarchique local sur le même pied que la plupart des autres chefs religieux du pays, dont les évêques catholiques, pour que ses adversaires se lancent, depuis une semaine, dans une campagne de presse visant à faire avorter ce projet.

Pour ses partisans, dont au premier chef le pape Jean-Paul II, l'Opus Dei est une institution « qui a grandi avec l'aide de la grâce divine » et qui s'efforce, pour la plus grande gloire de Dieu et le bien de l'Église, « de pratiquer la doctrine de l'appel universel à la sainteté ».

Aux yeux de ses adversaires, c'est d'abord une société secrète

dont il faut dénoncer l'influence indue. Une organisation essentiellement anti-démocratique véhiculant une pensée ultra-conservatrice se confondant souvent avec le facisme. Une sorte de mafia du Vatican qui, tout en se consacrant officiellement à la seule sanctification de ses membres, consacre en pratique le plus clair de ses énergies à étendre ses ramifications et son influence partout où s'exerce le pouvoir temporel.

L'Opus Dei a été fondé en Espagne, en 1928, par un prêtre espagnol, José Maria Escriva de Balaguer, décédé en 1975, dont le procès en vue de la béatification s'intruit à Rome depuis 1981. Officiellement approuvé par le Vatican en 1947 et en 1950, l'Opus Dei a été érigé au rang de prélatrice personnelle par le pape Jean-Paul II en 1982.

Plusieurs ouvrages historiques indiquent que, dès ses débuts, le fondateur de l'Opus Dei entretenait des liens étroits avec le général Franco pendant la guerre d'Espagne. À l'arrivée au pouvoir de ce dernier, les dirigeants de cet institut occupaient une position privilégiée leur permettant d'exercer une influence considérable sur l'évolution de l'Église locale. De même que sur plusieurs autres aspects de l'Espagne franquiste, dont plusieurs banques, l'agence d'information Europa Press, des chaînes de journaux et de télévision de même que de l'Université de Navarre. Aujourd'hui, l'Opus Dei est implanté dans une quarantaine de pays dont le Canada.

Quoiqu'il en soit de ces implications « profanes », l'Opus Dei était d'abord, et demeure, affirme son porte-parole au Canada, Richard Brisebois, de Montréal, un institut catholique essentiellement voué à la sanctification de ses 74 000 membres laïcs et 1 200 prêtres. Les laïcs — hommes et femmes — se divisent en deux catégories selon qu'ils sont célibataires ou mariés: les numéraires et les surnuméraires.

De façon générale, leur règle de vie correspond à la pratique exemplaire des vertus chrétiennes proposées à tous ceux qui aspirent à la perfection: piété, esprit de pauvreté et d'obéissance, pratique de la chasteté selon son état de vie, sens de la mortification, fidélité aux enseignements du pape, etc. Concrètement, les membres de l'Opus Dei assistent quotidiennement à la messe, dans la mesure du possible, fréquentent régulièrement les sacrements, récitent au moins le chapelet, sinon le rosaire, à tous les jours, s'adonnent régulièrement à la méditation et à la lecture spirituelle. Ils participent annuellement à au moins une retraite fermée et, plusieurs fois par mois, à des réunions de prières. Ceux qui le peuvent sont invités à porter le cilice — une sorte de jarretière de fer hérissée de pointes métalliques entourant la cuisse — au moins deux heures par jour.

Au Canada, l'Opus Dei compte environ 600 membres dont près de 90 p. cent proviennent du Québec. « Et nous ne comptons dans nos rangs aucun évêque, pas de député élu à Ottawa ou à Québec ni de sénateur », s'empresse-t-il de préciser en faisant référence au débat juridique qui se déroule présentement sur la place publique. L'institut est implanté dans cinq diocèses: Montréal, Québec, Valleyfield, Toronto et Ottawa. « Nous y avons des résidences, des maisons de retraites fermées ou de centres de formation pour nos membres mais nous n'y dirigeons aucune oeuvre collective



Le Très Révérend Gregory V. Haddock, un prêtre américain originaire du Bronx, assume au Canada la direction de l'Opus Dei à titre de vicaire régional. Un projet de loi déposé au Sénat au début d'avril vise à donner au titulaire de ce poste un statut de corporation simple le plaçant, à l'instar de la plupart des autres chefs religieux au Canada, en marge de la loi régissant habituellement les corporations canadiennes. Cette recherche d'un statut d'exception a suscité un mouvement de protestation de la part des groupes traditionnellement opposés à l'Opus Dei.

d'apostolat qui nous soit propre. Tout au plus, certains des nôtres sont-ils impliqués individuellement, généralement avec des non-membres, dans des activités sociales, charitables ou culturelles ».

Cette image édifiante, et totalement inoffensive, de l'Opus Dei ne satisfait cependant pas ses détracteurs qui ne désarment pas. « On n'en a pas contre leurs aspirations à la sainteté, explique J-Z Léon Patenaude qui n'hésite pas à s'afficher comme franc-maçon et catholique. C'est possible que le menu fretin soit de bonne foi et complètement ignorant des menées beaucoup moins avouables, et beaucoup plus mystérieuses, de leurs hauts dirigeants. C'est contre le caractère secret, anti-démocratique et faciste de cette sainte mafia internationale que nous protestons. Même la franc-maçonnerie est plus ouverte et ne réclame pas de statut juridique spécial qui la mette à l'abri des lois ».

Même son de cloche au Mouvement laïc québécois qui, dans une lettre au premier ministre Mulroney et aux chefs des partis d'opposition à Ottawa, demande « d'exercer toute la vigilance nécessaire pour que l'existence d'une société secrète comme l'Opus Dei ne soit pas cautionnée par une loi officielle ».

Chacun des opposants cite à l'appui de sa thèse une littérature abondante, incluant des dossiers de Time et Newsweek, décrivant l'influence occulte de cette organisation. On y fait abondamment état du rôle joué dans l'Espagne de Franco mais aussi, plus récemment, dans le sillage de dictateurs d'extrême droite comme Pinochet et Videla, au Chili et en Argentine. Certains auteurs n'hésitent carrément pas à associer l'Opus Dei à « l'assassinat » du pape Jean-Paul I, un mois après son élection, ni au scandale de la Banco Ambrosiano et aux démentis de Mgr Marcinkus, l'ex-grand argentier du Vatican, avec la Justice italienne.

Face à toutes ces accusations, Richard Brisebois demeure imperturbable et parle d'insinuations, de calomnies et de manœuvres pour discréditer une oeuvre pieuse essentiellement vouée à la sanctification de ses membres et qui n'a rien d'une société secrète. Il n'a cependant pas été possible à La Presse de consulter la liste des membres québécois de l'Opus Dei. « Pour chacun, il s'agit d'un engagement personnel vers la sainteté et il appartient aux membres eux-mêmes de révéler, s'ils le veulent bien, leur appartenance à l'institut... ».



En premier plan, Mgr Escriva, fondateur de l'Opus Dei, et l'abbé Alvaro del Portillo, actuel président général de l'association.



SUITE DE LA PAGE B 1

Le procureur spécial Lawrence Walsh, chargé de porter les accusations criminelles, a d'autres recours. Il l'a montré mercredi en inculquant un personnage mineur, ami de North, Carl Channell, pour fraude fiscale dans la collecte de fonds privés pour les contras. Channell est passible de cinq ans de prison et \$250 000 d'amendes.

Walsh vise plus haut, et il faisait savoir mardi que des « hauts responsables gouvernementaux » étaient dans sa ligne de mire. Parmi ses armes légales, le procureur se servira d'abord de l'accusation de « conspiration pour frauder » le gouvernement fédéral. Deux

## Où sont les coupables ?

personnes ou plus peuvent être accusées d'avoir conspiré pour enfreindre n'importe laquelle des lois citées plus haut. C'est ce qui a coûté la prison à plusieurs des accusés du Watergate. Peine maximale: cinq ans de prison et \$10 000 d'amendes. Clairement, si Walsh convainc un juge que l'embargo sur les ventes d'armes a été violé, Ronald Reagan ne serait pas un simple complice, mais le chef de bande. Une autre loi punit de deux ans de prison et de \$100 000 d'amendes l'exportation illégale d'armes.

Rien n'indique que le procureur spécial se dirige dans cette direction. Il a réussi à garder un impressionnant silence sur les hypothèses de travail de son équipe de 75 membres, et des surprises sont possibles. Mais William Rudman, vice-président de la commission d'enquête parlementaire, affirme que Walsh prépare deux accusations de conspiration. L'une d'entre elles porterait sur les

Boland Amendment. La commission d'enquête présidentielle Tower a assez clairement démontré qu'Oliver North s'était servi des ressources de la Maison-Blanche pour mettre sur pied le réseau privé d'aide aux contras. En plus d'avoir « conspiré » pour enfreindre la loi, il aurait enfreint un autre article du code, le 641, qui interdit d'utiliser de « l'argent, de la propriété et des informations publiques » sans autorisation. Là encore, si Ronald Reagan avait approuvé l'opération contras, il pourrait être complice.

### Obstruction, cover-up

Une accusation de conspiration de fraude concernant le détournement de fonds iraniens serait plus difficile à prouver, puisqu'il faudrait établir que cet argent appartenait au trésor américain. Mais les intermédiaires ont payé les armes américaines au prix demandé par le Pentagone. C'est le profit tiré de la vente par ces

intermédiaires — à la demande de North — qui a été détourné.

Un troisième article du code, le 1001, pourrait s'appliquer à la tentative de « cover-up » qui, selon le rapport Tower, a eu lieu à la Maison-Blanche lorsque l'affaire est devenue publique. Poindexter, son prédécesseur, Robert McFarlane et North, dit le rapport, ont tenté de biaiser le récit des événements pour protéger le président. North, selon le témoignage de sa secrétaire Fawn Hall, a ensuite détruit des documents. Un geste qui pourrait aussi lui valoir une accusation d'entrave à la justice.

Questionné cette semaine, Walsh est resté comme d'habitude très discret sur les accusations qu'il prépare. « Nous ne faisons pas (cette enquête) juste pour la beauté de la chose », a-t-il averti. Et à la question « Le président sera-t-il accusé? », il répond: « Pas de commentaire! ».

## Les dates du scandale

1984

Juin — Le Congrès interdit à l'administration d'aider les contras nicaraguayens. Un cadre de la Maison-Blanche, Oliver North, met sur pied un réseau privé d'aide aux contras.

1985

8 août — Ronald Reagan autorise Israël à vendre des armes américaines à l'Iran. En échange, l'Iran promet la libération des otages détenus au Liban.

15 septembre — Le lendemain du second transfert d'armes, un otage, Benjamin Weir, est libéré.

7 décembre — Plusieurs conseillers convainquent le président de cesser l'envoi d'armes. Un émissaire en informe les intermédiaires iraniens.

1986

17 janvier — Sous la pression des Iraniens et inquiet du sort des otages, le président décide de rouvrir le dossier et de livrer directement les armes. Les Iraniens promettent de libérer sous peu tous les otages.

Février — Nouvelles livraisons d'armes et première disparition dans un compte suisse d'une partie de l'argent payé par les Iraniens.

4-5 avril — Un mémo présumément écrit par Oliver North fait état de sommes iraniennes détournées vers les contras nicaraguayens.

23-25 mai — Robert McFarlane, envoyé spécial du président, se rend à Téhéran avec des armes mais rompt les discussions avec les Iraniens parce que les otages ne sont pas libérés.

29 juillet — L'otage Lawrence Jenco est libéré.

Septembre-octobre — Trois Américains sont kidnappés à Beyrouth par des groupes pro-Iraniens.

29 octobre — Nouvelles livraisons d'armes.

2 novembre — Un otage, David Jacobsen, est libéré.

3 novembre — Un magazine de Beyrouth raconte la visite de McFarlane à Téhéran. Ronald Reagan dit que l'article est « sans fondement ».

13 novembre — Ronald Reagan nie avoir échangé des armes contre des otages.

25 novembre — La Maison-Blanche dit avoir découvert le détournement de fonds. Oliver North et John Poindexter quittent leurs postes.

1987

27 février — La commission présidentielle Tower conclut que le président a mené une politique « injustifiable » d'échange d'armes contre des otages. Le rapport critique son « style de gestion » et accuse North, Poindexter et McFarlane de cover-up. Reagan réorganise son personnel.

5 mai — La commission spéciale du Congrès ouvre ses audiences publiques.



Daniel K. Inouye



William Casey



Derrin Hatch



William Rudman

# Arafat refait son leadership

## Une OLP unifiée, indépendante et plus forte



GILLES TOUPIN

Pour la première fois depuis quatre ans, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) parle maintenant d'une seule voix. Les crises, les divisions et les turbulences au sein de la centrale palestinienne, conséquences de l'invasion israélienne du Liban en 1982, ont connu la semaine dernière à Alger un aboutissement salutaire: les dirigeants palestiniens ont sacrifié leurs querelles de légitimité et de stratégie politique à la défense de leur cause.

La 18<sup>e</sup> session du Conseil national palestinien (CNP — parlement en exil), qui s'est terminée aux premières heures le dimanche 26 avril, a en effet redonné au mouvement palestinien son unité d'antan et une plate-forme politique modérée qui préconise une solution négociée du conflit du Proche-Orient.

Pour le chef de l'OLP Yasser Arafat, celui-là même que l'on vouait à un déclin politique irréversible après le débâcle libanaise de 1983, ces assises sont une victoire incontestable. Tout d'abord, il conserve une confortable majorité au comité exécutif de l'OLP, malgré la présence pour la première fois dans ce comité d'un membre du PC palestinien, et ensuite il réussit à asséner un coup mortel au Front de salut national palestinien (FSNP) mis en place par Damas en mars 1985 et qui souhaitait créer une OLP bis.

Non seulement M. Arafat a-t-il refait l'unité par le centre, ramenant au bercail les marxistes du Front démocratique (FDLP) de Nayef Hawatme et du Front populaire (FPLP) de Georges Habache, consacrant l'éclatement du FSNP, mais il a réussi à exclure ceux qui refusent tout rapport avec Israël dans une éventuelle conférence de paix sur le Proche-Orient, entre autres les Abou Nidal, Abou Moussa et le FPLP-Commandement général de M. Ahmad Jibril.

**Des bases modérées**  
Cette union de l'OLP s'est donc faite sur des bases modérées, reprenant avec des nuances les résolutions des précédents CNP ou des sommets arabes, notamment celui de septembre 1982 à Fès qui se prononçait, avec la quasi unanimité des pays arabes, pour une solution négociée du conflit. En particulier, le point 7 de la résolution de Fès reconnaissait implicitement Israël en affirmant le droit de tous les États de la région à vivre en paix dans des frontières internationales reconnues et garanties. L'OLP soutient résolument, dans ce contexte, le projet d'une conférence internationale de paix « sous l'égide des cinq membres du Conseil de sécurité de l'ONU ».

Cette force retrouvée d'Arafat n'a pas été acquise sans concession. Les questions délicates, toujours dans la perspective d'une conférence de paix internationale, des liens avec l'Égypte et la Jordanie ont été au centre de ce CNP. Pour refaire l'unité de sa centrale en ramenant l'aile dure de l'OLP (le FDLP et le FPLP) sous la coupole du CNP, M. Arafat a consenti à ce que la résolution finale « confie au comité exécutif de l'OLP la mission de définir les relations de l'OLP avec l'Égypte, sur la base des résolutions adoptées par les précédentes sessions du parlement palestinien, notamment la seizième ainsi que sur la base des résolutions des précédents sommets arabes ». Même si la résolution soulignait d'autre part « le rôle historique de l'Égypte ainsi que « sa place et son importance sur la scène arabe et internationale », même si elle

rendait hommage « aux sacrifices qu'elle a consentis pour la défense du peuple palestinien et de l'unité arabe », elle rappelait que les relations avec l'Égypte seraient fonction du degré d'éloignement du Caire des accords de Camp David, respectant en cela les résolutions des sommets arabes qui ont toujours refusé d'entériner ces accords de Camp David.

### OLP et Égypte

Cette décision, qui a fait sortir le président égyptien Mubarak de ses gonds et provoqué la fermeture des bureaux de l'OLP en Égypte, constitue également une concession de la part de M. Habache (FPLP), qui est partisan d'une rupture complète avec Le Caire. M. Habache a reconnu, sur ce point, l'existence d'une fissure entre le Fatha et le FPLP, mais, a-t-il dit, les dangers qui menacent l'OLP sont la priorité et l'union est primordiale. De son côté M. Arafat a tout fait pour minimiser la portée de cette partie de la résolution finale en faisant comprendre à la presse internationale que ce n'était pas le moment pour l'OLP de se couper de deux interlocuteurs majeurs (Égypte et Jordanie) dans une future négociation.

Malgré l'irritation qui prévaut actuellement dans les milieux dirigeants égyptiens, et contrairement aux compte-rendus alarmistes des correspondants étrangers qui parlaient déjà de « rupture », dès cette semaine l'OLP enverra un proche de M. Arafat, M. Hani el-Hassan, au Caire pour éclaircir la situation. De sources palestiniennes, on se dit confiant sur les futures relations avec le président Mubarak.

### L'accord d'Amman

Autre concession de M. Arafat à l'aile dure du parlement palestinien au cours de ce conseil national, l'abrogation de l'accord d'Amman de février 1985. Encore la, il est abusif de parler d'une « rupture » de l'OLP avec la Jordanie, d'autant plus que le roi Hussein lui-même avait suspendu cet accord l'année dernière et que l'OLP insiste dans les résolutions de ce 18<sup>e</sup> CNP sur « l'importance des relations spéciales et particulières qui lient les deux peuples palestiniens et jordaniens ». La centrale palestinienne rappelle le principe, à l'issue d'une conférence de paix, d'une « confédération jordano-palestinienne entre deux États indépendants ».

La grande perdante de ce CNP c'est la Syrie. Avec le départ de MM. Habache et Hawatme du FSNP, le président Assad perd sa carte palestinienne. L'URSS, alliée de la Syrie et qui souhaite un retour sur la scène proche-orientale par le biais d'une conférence internationale de paix, a même joué un rôle majeur dans la réunification palestinienne. Magnanime, M. Arafat a affirmé à Alger que « le CNP devrait ouvrir une nouvelle page dans les relations palestino-syriennes ».

Bref, les travaux de ce 18<sup>e</sup> Conseil national palestinien ont renforcé tout le mouvement palestinien, le rendant plus autonome, plus indépendant des pays arabes, lui redonnant une position capitale sur l'échiquier politique proche-oriental, faisant de lui un protagoniste indispensable à tout règlement pacifique du conflit, et mettant en place les ingrédients nécessaires à la convocation, dans un proche avenir, d'un sommet arabe.

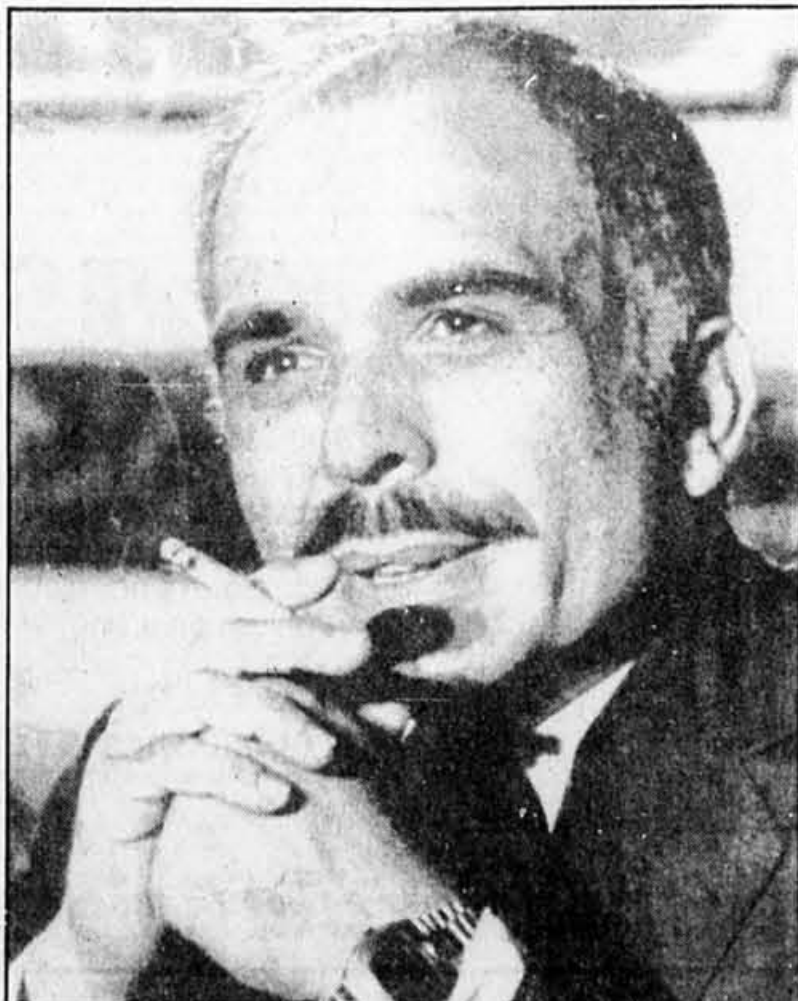
Pour ce qui est de la conférence internationale, les divergences entre les parties en cause sont encore trop importantes pour espérer qu'elle ait lieu prochainement. L'OLP s'est néanmoins située là où, stratégiquement, elle ne pourra être mise à l'écart.



Pour le chef de l'OLP Yasser Arafat, celui-là même que l'on vouait à un déclin politique irréversible après le débâcle libanaise de 1983, ces assises sont une victoire incontestable.



De sources palestiniennes, on se dit confiant, malgré les apparences, sur les futures relations avec le président Mubarak, d'Égypte.



L'OLP reste convaincue de l'importance des relations spéciales et particulières qui lient les peuples palestinien et jordaniens. La situation du roi Hussein est difficile.

## Israël vit des jours fiévreux

VICTOR CYGIELMAN  
collaboration spéciale  
JERUSALEM

Le discours du président Mubarak, à l'occasion du premier mai, ou il a fustigé l'OLP et expliqué au peuple égyptien pourquoi il a fait fermer les bureaux de l'OLP sur l'ensemble du territoire national, aurait dû provoquer une joie sans mélange à Jérusalem. Surtout que Hosni Mubarak s'est écrié: « Jamais nous n'annulerons les accords de Camp David et la paix avec Israël, car l'Égypte est un pays qui respecte sa signature et les traités conclus ».

Ce passage qui constitue une riposte cinglante à la résolution votée par le Conseil national palestinien, à Alger, soutenant l'opposition égyptienne contre le régime et faisant dépendre tout rapprochement de l'Égypte officielle d'un abandon des accords de Camp David, c'est-à-dire de la paix conclue avec Israël, n'a provoqué aucune réaction à la présidence du conseil, à Jérusalem.

Pourquoi? Parce que pour le premier ministre Shamir et ses proches, le « vrai danger », en ce moment, ce n'est pas l'OLP d'Arafat, mais le spectre d'une conférence de paix internationale, favorisée précisément par la cassure entre l'organisation palestinienne et la plupart des pays arabes.

Le roi Hussein, lui aussi en froid avec Yasser Arafat, vient d'arriver au Caire, où il compte examiner avec le président Mubarak les perspectives d'une relance du processus de paix par le biais d'une conférence internationale, convoquée par l'ONU, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité — les États-Unis, l'URSS, la Chine, la France, la Grande-Bretagne, d'autres pays arabes, une délégation palestinienne et, bien entendu, l'État d'Israël.

### « Shamir craint le mot paix... »

À Paris, le président Mitterrand n'a pas mâché ses mots, face à son invité le premier ministre israélien Shamir, qu'il n'a pas réussi à convaincre de l'utilité et de l'importance d'une conférence de paix internationale. « Shamir craint le mot paix comme le diable l'eau bénite », aurait-on entendu à l'Élysée.

Israël vit, ces jours-ci, des temps fiévreux. Les gens s'interpellent dans la rue, aux stations d'autobus, à l'épicerie. On discute, on suppute l'importance des dernières nouvelles entendues à la radio, lues dans la presse.

À « Netivoth », petite localité perdue dans le désert du Néguev (sud d'Israël), qui vient de recevoir la visite de Shimon Peres, un ouvrier interrogé, gravement, le ministre des Affaires étrangères sur les tenants et aboutissants de la conférence internationale. Tout tourne autour de la question: le roi Hussein va-t-il ou non sauter le pas et entamer des négociations de paix avec Israël, sans l'OLP, mais sous les auspices d'une conférence de paix internationale?

Shimon Peres est optimiste. Itzhak Shamir, premier ministre et chef du « Likoud », crie au casse-cou. Shamir affirme qu'une conférence internationale serait un « désastre pour Israël ». Ou au lieu d'une paix négociée, librement, Israël se verrait confrontée à une solution imposée, « un diktat des grandes puissances ». Peres réplique que la conférence internationale envisagée par Israël, avec le soutien des États-Unis, et aussi avec l'agrément de la Jordanie, ne remplacera pas les pourparlers directs entre Israéliens et Arabes, mais doit seulement les rendre possibles. « C'est l'unique moyen d'amener Hussein à la table de négociation... Nous le devons à nos enfants, aux mères de nos soldats, de ne pas laisser passer cette occasion, sans précédent, pour essayer et faire la paix », dit-il.

Il est un axiome de la politique moyen-orientale que Hussein ne peut, sans risquer son trône et peut-être sa vie, engager des pourparlers de paix avec Israël, sans avoir la caution — soit de l'OLP, soit de la Syrie. L'Égypte, après la paix conclue avec l'État hébreu, ne fait plus le poids, d'un point de vue nationaliste arabe. Or, depuis la réunion du Conseil national palestinien, à Alger, ou Arafat a réussi un beau « tiercé » — briser avec Hussein, insulter Mubarak et attiser encore la haine que lui porte Assad le Syrien — tout aurait changé.

Le président syrien serait prêt à cautionner des négociations de paix avec Israël, dans le cadre d'une conférence internationale et, peut-être même, y participer.

Les bruits au sujet d'une récente rencontre entre Hussein et Peres, qui aurait abouti à un « accord de principe », le message de Reagan à Shamir, faisant état de cet accord et l'exhortant à « ne pas rater cette occasion historique » ont créé, ici, un climat nouveau. La méfiance traditionnelle, le scepticisme enraciné vis-à-vis des intentions arabes, commencent à être entamés par des sentiments d'expectative, d'espoir même, qui n'osent pas trop s'affirmer, de crainte d'être submergés, une fois de plus, par des déceptions.

Si Hussein ne dément pas « l'accord de principe » agréé avec Peres, si la Syrie ne se dégonfle pas, si Washington et Moscou s'entendent sur la procédure à suivre à la conférence internationale, alors le gouvernement d'union nationale Shamir-Peres risque d'éclater et, pour la première fois depuis 67, des élections parlementaires auront lieu, en Israël, sur la question de fond: paix ou territoires?

### Des élections

Un sondage d'opinion qui vient d'être publié, jeudi, par les quotidiens « Davar » et « Jerusalem Post », montre que les travaillistes de Peres devancent de beaucoup le « Likoud » de Shamir. Alors que le Labour israélien avait recueilli 30 p. cent des voix des Israéliens juifs aux élections de 84, il en obtient aujourd'hui 41 p. cent. Le « Likoud » passe de 36 p. cent en 84, à 24 p. cent, aujourd'hui. Si le « Likoud » ajoute les voix des partis d'opposition nationaliste — « Tehiyaha » huit p. cent et « Kahane » deux p. cent — plus les dix p. cent des partis religieux, il n'a toujours que 44 p. cent des voix. Le Labour, plus le parti des droits de l'homme « Ratz » (six p. cent), le « Shinouy » libéral (2,5 p. cent) et la gauche sioniste « Mapam » (un p. cent) arrive à un total de 50,5 p. cent, ou de 62 à 64 députés sur 120. Sans compter les deux partis d'extrême gauche, les communistes et le « parti progressiste pour la paix », qui ont, ensemble, près de six députés.

Ces deux partis ne furent pas pris en ligne de compte par ce sondage, car leur électorat est essentiellement arabe. Le sondage en question, commandé par les deux journaux, entendait vérifier le partage des voix juives, c'est-à-dire sionistes, car Shimon Peres a souvent dit ne pas vouloir former un gouvernement avec l'appui de l'extrême gauche, communiste et anti-sioniste.

Certes, les sondages ne sont pas toujours reflétés par une élection et ce sont les voix flottantes, quelque deux cent mille Israéliens, indécis pour le moment, qui décideront de l'issue des futures élections israéliennes: faut-il préférer l'annexion des terres bibliques (la Cisjordanie) au sein d'un « grand Israël », avec ses risques de guerre, à un compromis territorial et l'abandon de la plupart des territoires occupés en échange de la paix?

VICTOR CYGIELMAN est un journaliste français en poste à Tel Aviv.

## DU NOUVEAU À QUÉBEC

INAUGURATION DE LA PREMIÈRE MAISON D'ENCANS DE LA CAPITALE

sise au 270, rue St-Vallier, ouest (Québec)

**LA TOURELLE, MAISON D'ENCANS INC.**

ouvrira officiellement ses portes en juin

Spécialisée en arts anciens, orfèvrerie, meubles canadiens, timbres, monnaies, objets d'art, etc.

**LA TOURELLE, MAISON D'ENCANS INC.**

offrira des services professionnels d'estimation, de consignation et de vente publique.

**LA TOURELLE, MAISON D'ENCANS INC.**

tiendra une première vente aux enchères en septembre prochain.

Abonnez-vous dès maintenant. Vous recevrez nos catalogues et publications au coût de 40\$ par année (50\$ avec la liste complète des résultats obtenus lors de chaque vente publique).

Ecrivez à:

**LA TOURELLE, MAISON D'ENCANS INC.**

270, rue St-Vallier, ouest  
Québec, Québec G1K 1K5

## Proton, le lanceur soviétique de satellites, aurait subi deux échecs

AFP  
NEW YORK

■ Proton, le lanceur soviétique de satellites, que l'URSS propose depuis l'an dernier sur le marché international, a enregistré le 24 avril dernier son deuxième échec de lancement en trois mois, selon des experts américains cités hier par le *New York Times*.

Le lancement du 24 avril, ont-ils précisé, était destiné à mettre sur orbite trois satellites de navigation. Les satellites n'ont pas été placés sur l'orbite correcte en raison, semble-t-il, d'une panne du quatrième étage du lanceur. Une panne similaire aurait fait échouer un précédent lancement en janvier dernier, toujours selon les experts cités par le quotidien.

Ces experts ont rappelé que les soviétiques avaient attribué l'échec de janvier à un mauvais fonctionnement du satellite de communications devant être mis en orbite.

Selon un spécialiste reconnu des programmes spatiaux de l'URSS, M. James Oberg, l'échec du lancement du 24 avril a été provoqué «clairement par une défaillance du dernier étage du lanceur». Après la mise à feu réussie des trois premiers étages, a-t-il ajouté, la fusée avait atteint une orbite de 124 miles (204 km) d'altitude, mais le quatrième étage a cessé de fonctionner prématurément. Les trois satellites ont ainsi été placés sur une orbite elliptique allant de 132 à 11000 milles d'altitude, au lieu d'atteindre leur orbite circulaire prévue à une altitude de 12000 milles (20000 km).

M. Oberg a estimé également que les informations publiées au lendemain du lancement par l'agence Tass, selon lesquelles les trois satellites de la série Cosmos (1838, 1839 et 1840) fonctionnaient «normalement», étaient «probablement vraies dans le fond, mais pas entièrement exactes».



EN VUE  
D'UN EMPLOI

PROFITEZ DE VOTRE ÉTÉ!

- Apprentissage du clavier (dactylographie)
- Traitement de textes
- Prise de notes (sténographie)
- Conversation anglaise

Pour vous aider à accéder à la carrière convoitée

ou

vous permettre d'intégrer nos programmes spécialisés à l'automne.

Ministère de l'Éducation  
Permis développement personnel no 749773

Collège COMMERCIAL  
O'Sullivan

866-4622

1191, rue de la Montagne, Montréal, Qué. H3G 1Z2



À LA BAIE, LE COTON DONNE LE TON

# 40% DE RABAIS

SUR NOS CHANDAILS TOUT COTON  
À TEMPS POUR LA FÊTE DES MÈRES



## 34<sup>99</sup> CH.

3 superbes modèles en 12 teintes estivales... tout en coton!

À 40% de rabais, ces chandails sont absolument essentiels à votre garde-robe d'été, car ils ont l'incomparable confort du pur coton.

Choisissez le cardigan tout torsadé, avec encolure en V et deux poches; le cardigan à épaulettes, encolure en V et deux poches; ou le cardigan à encolure polo, boutonné devant, à deux poches. En blanc, noir, marine, rouge, citron, oeillet, orange, rose pâle, turquoise, jaune, beige, menthe. P.M.G. Ord. 60\$

N'oubliez pas la Fête des Mères, le dimanche 10 mai!

Chandails pour dames, rayon 147

**C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie**

### Erratum

Dans l'annonce «Où Nous payons la taxe!» parue hier, il faut apporter les corrections suivantes: Au lieu de «La Baie paiera la taxe provinciale sur tout achat de gros électroménagers... tentures ou meubles», il aurait fallu lire: «La Baie paiera la taxe provinciale sur tout achat de laveuses, sècheuses, lave-vaisselle, micro-ondes... ou couvre-sols.

Nous nous excusons de cette erreur.

la Baie